



MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan ministériel de transformation écologique

2025-2027

Vision stratégique
et opérationnelle



—
Délégation au développement durable

Sommaire

Avant-propos de Monsieur le Garde des Sceaux, ministre de la Justice	2
Le mot de Madame la secrétaire générale et de Madame et Messieurs les directeurs d'administration centrale	3
Contexte d'élaboration du plan ministériel de transformation écologique	4
Vision stratégique du plan ministériel	6
Gouvernance mise en place au ministère de la Justice et au secrétariat général	6
<i>Pilotage du dispositif</i>	6
<i>Organisation des instances de portage du dispositif</i>	6
Modalités d'accompagnement du changement, de mobilisation et d'association des agents dans la transformation écologique	8
Vision opérationnelle du plan ministériel	12
La structuration ministérielle en 9 projets	12
La composition de l'équipe projet et la conduite de projet	13
Annexes	
Projet 1« Mieux connaître pour mieux agir et outiller »	15
Projet 2 « Former, sensibiliser, communiquer et associer les agents à la transition écologique »	20
Projet 3 « Elaborer des plans de mobilité durable interrégionaux pour décarboner les déplacements »	25
Projet 4 « Mener à bien une stratégie achats responsables »	29
Projet 5 : Projet « Agir pour un numérique responsable »	33
Projet 6 « Mieux se nourrir »	37
Projet 7 « Mieux gérer les bâtiments du ministère »	40
Projet 8 « Mettre en place une stratégie interrégionale visant à préserver les ressources et la biodiversité »	46
Projet 9 « Être exemplaire en administration centrale »	52



Gérald Darmanin,

Ministre d'Etat, garde des Sceaux, ministre de la Justice

Madame, monsieur,

Le Haut conseil pour le climat, dans son rapport annuel 2024, souligne des évolutions encourageantes en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le rythme de baisse des émissions en 2023, s'il se maintient dans les années à venir, est en effet cohérent avec la trajectoire de décarbonation permettant d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris en 2030.

Ce succès n'est pas le fruit du hasard : les politiques publiques connaissent des avancées significatives qui produisent leurs premiers résultats.

Pleinement consciente de l'urgence climatique et écologique, la France s'est dotée d'une méthode, la planification écologique, qui vise à accélérer la transformation écologique et à suivre une trajectoire de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, de préservation de notre biodiversité et de gestion raisonnée de nos ressources.

Mener une politique écologique implique pour l'Etat d'être exemplaire dans l'application de cette méthode.

J'entends pleinement engager le ministère de la justice dans cette démarche.

Nous devons, toutes et tous, être acteurs et actrices de la transformation écologique de notre administration.

Tel est l'objet du plan ministériel de transformation écologique que je vous invite à découvrir dans les pages suivantes et pour lequel je sais pouvoir compter sur votre mobilisation.

Madame, monsieur,

Vous êtes nombreuses et nombreux à vous engager pour la transition écologique, de façon individuelle, dans vos pratiques et comportements quotidiens, et de manière collective, au sein de nos services, juridictions et établissements.

Cette prise de conscience de la responsabilité de nos actions sur notre environnement répond à l'urgence de lutter contre les trois crises écologiques majeures auxquelles nous faisons face : le dérèglement climatique, l'érosion de la biodiversité et l'épuisement des ressources.

Votre mobilisation en faveur de la transformation écologique est porteuse de sens et renforce les liens dans les collectifs de travail. Les projets innovants déjà menés ont démontré l'impact du contact avec la nature, et de la biodiversité, sur la qualité de vie au travail de nos agents ainsi qu'au travers des actions d'insertion et de lutte contre la récidive des personnes placées sous-main de justice que nous suivons. Notre capacité à nous renouveler, à nous adapter aux défis de notre époque, est aussi un gage de l'attractivité de notre administration.

Le plan ministériel de transformation écologique répond à ces enjeux, en fixant un cadre et une stratégie nationale résiliente visant la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre et la préservation de nos ressources et de la biodiversité, tout en laissant libre court au fleurissement d'initiatives locales sur le territoire.

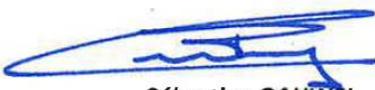
Ce projet ambitieux n'est pas réalisable sans vous. Il poursuit des objectifs concrets fondés sur l'adhésion et la participation des agents en tant que moteur de la transformation écologique.

Ainsi, le plan ministériel de transformation écologique est structuré autour de projets opérationnels concrets sur différentes thématiques telles que le suivi des émissions de gaz à effet de serre, la formation à la transition écologique, les mobilités durables, les achats responsables, le numérique responsable, l'alimentation bas carbone, l'immobilier et les énergies ou encore la préservation des ressources et de la biodiversité.

Nous comptons sur votre mobilisation.


Carine CHEVRIER
Secrétaire générale


Pascal PRACHE
Directeur des services judiciaires


Sébastien CAUWEL
Directeur de l'administration pénitentiaire


Caroline NISAND
Directrice de la protection judiciaire de la jeunesse

1. Contexte d'élaboration du plan ministériel de transformation écologique

La planification écologique, démarche lancée en 2022, se concrétise, avec le souci de l'exemplarité attendue du fonctionnement de l'Etat, par la circulaire n°6425/SG du 21 novembre 2023 relative aux engagements pour la transformation écologique de l'Etat. Ce texte actualise la démarche « services publics écoresponsables », et liste 15 engagements et 52 mesures embrassant les thématiques du quotidien : mieux se déplacer, mieux se loger, mieux préserver et valoriser nos écosystèmes, mieux produire, mieux se nourrir et mieux consommer.

Ces mesures doivent permettre de :

- Respecter une trajectoire visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de l'Etat de 22% en 2027 par rapport à 2022 (-5% par an) et atteindre la neutralité en 2050 (diviser par 5 les émissions de l'Etat, passer de 10 MtCO₂eq/an à 2 MtCO₂eq/an)
- Préserver et restaurer la biodiversité
- Réduire la consommation de ressources

Elles s'accompagnent d'outils d'aide à la mise en œuvre : la formation à la transition écologique pour mobiliser les agents, l'outil Etat Bas Carbone qui permet le suivi des émissions de gaz à effet de serre, le guide d'accompagnement à la planification écologique, l'application « Energic » qui permet à l'ensemble des agents de s'investir dans la transformation écologique.

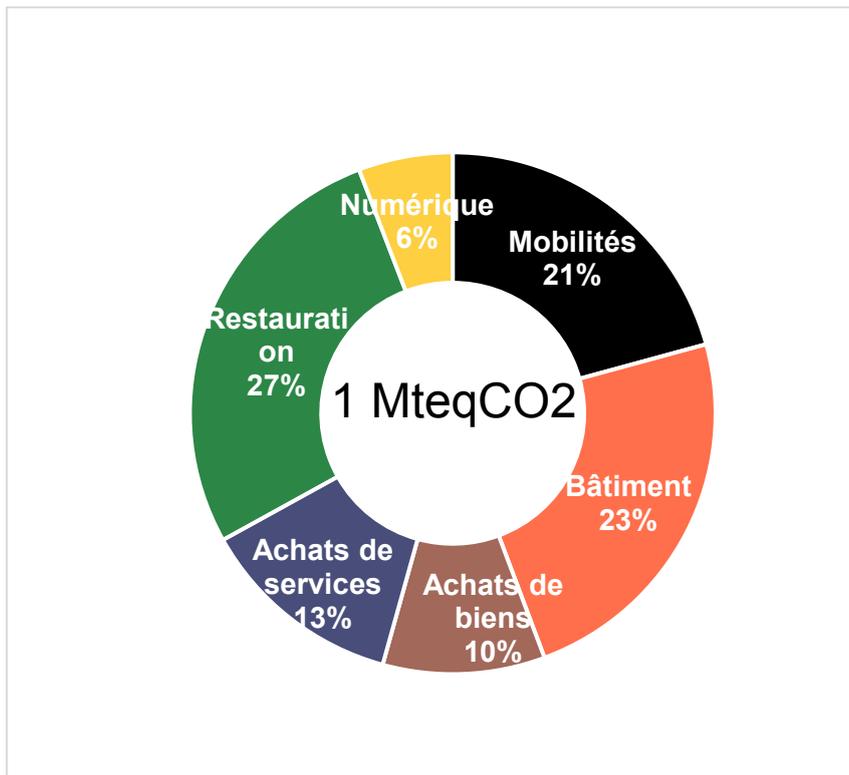
A cet égard, le ministère a réalisé en 2022 un premier bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (BEGES) générées par l'ensemble de ses activités, tant en administration centrale, dans les juridictions que dans les services déconcentrés.

Calculé à partir de l'exploitation des données financières converties en émissions de gaz à effet de serre via des facteurs d'émission, ce bilan dévoile les postes les plus émissifs en gaz à effet de serre du ministère de la Justice, par direction en s'appuyant sur les données de 2019 (année pré-covid). Il se décline sur cinq thématiques : la mobilité, l'immobilier et l'énergie, les achats, l'alimentation et le numérique.¹ Le BEGES devient ainsi un indicateur essentiel pour connaître les postes émissifs en GES et pouvoir proposer un fonctionnement plus sobre des services publics.

La compétence de réalisation de bilans d'émissions de gaz à effet de serre a été internalisée en 2023 avec la formation de sept agents. Le bilan des émissions ministérielles de gaz à effet de serre sera actualisé en 2025, sur l'année de référence 2022.

¹ Textes de référence sur la réalisation de BEGES : Loi énergie et climat ; Article L229-25 du Code de l'Environnement ; Etat Bas-carbone (annonce 17/11/2022)

Estimation des émissions de GES du ministère (2019) réparties par grandes catégories fonctionnelles



Descriptif des catégories

Mobilités : déplacements professionnels (ponctuels comme récurrents), trajets domicile-travail des agents, trajets des usagers, fabrication des véhicules.

Bâtiment : consommations énergétiques (fuel, gaz, électricité...), construction des bâtiments et fuites de gaz fluorés des circuits de climatisation.

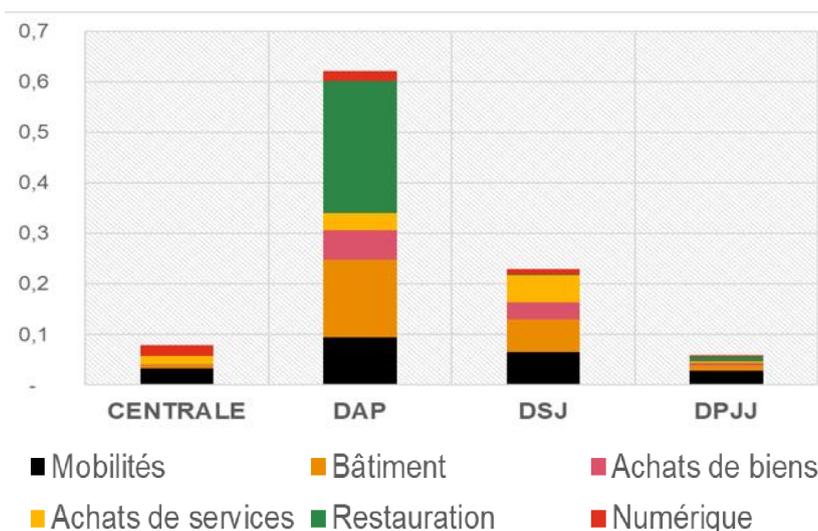
Biens : fabrication et acheminement des biens consommables (textile, équipements de bureau...), hors véhicules, informatique et alimentation

Services : prestations de services techniques et intellectuels

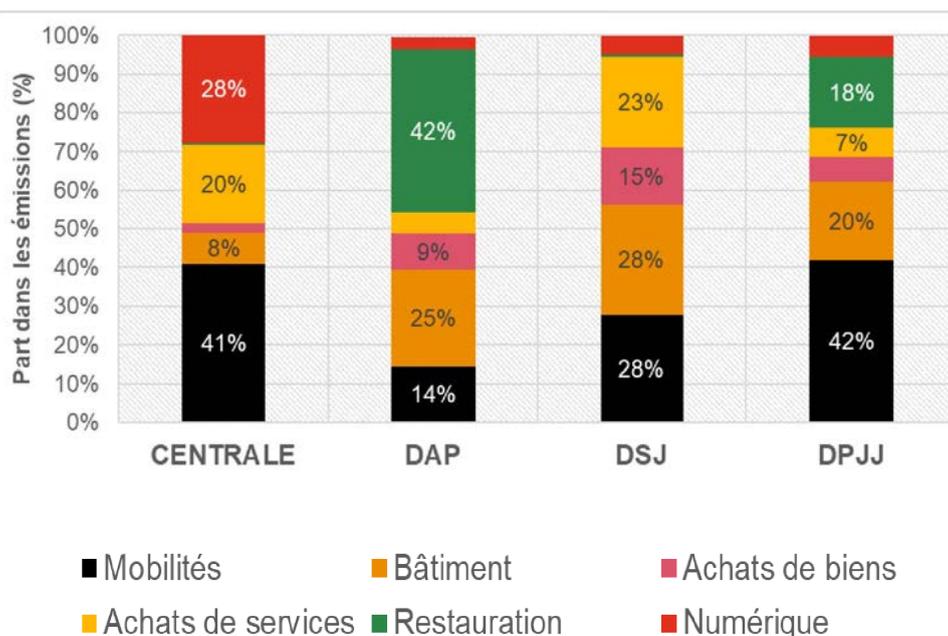
Restauration : production et acheminement de produits alimentaires

Numérique : fabrication des équipements informatiques et démarches en ligne des usagers

Répartition des émissions du ministère entre les directions (en tCO2e/an)



Ventilation fonctionnelle des émissions au sein de chaque direction



Le plan ministériel de transformation écologique s'articule en deux parties :

- La première partie présente **la dimension stratégique** du plan de transformation écologique de l'Etat ;
- La seconde partie consiste, quant à elle, en **la vision opérationnelle** du plan. Elle se présente sous la forme de 9 projets regroupant l'ensemble des mesures interministérielles et ministérielles sous la forme d'un tableau de bord cartographiant les pilotes, les cibles et les indicateurs des mesures.

2. Vision stratégique du plan ministériel 2025-2027

2.1. Gouvernance mise en place au ministère de la Justice et au secrétariat général

2.1.1. Pilotage et suivi du dispositif

Le dispositif du plan ministériel de transformation écologique est porté par Madame la secrétaire générale, haute fonctionnaire au développement durable.

Elle s'appuie sur le délégué au développement durable, responsable ministériel « Services publics écoresponsables » dont le rôle consiste à élaborer et à animer la feuille de route ministérielle de transformation écologique.

A cet effet, la délégation au développement durable anime un réseau de référents « transformation écologique » dans les directions de réseau, les services et les délégations interrégionales du secrétariat général (Cf. 3.1.).

Les directions du ministère sont chargées, quant à elles, de décliner le plan ministériel sur leur périmètre en installant une gouvernance adaptée.

A l'identique, les services et les délégations interrégionales du secrétariat général impulsent la dynamique de transformation écologique dans leur réseau, ministériel et interrégional, en s'appuyant sur ce plan et leur propre document stratégique.

Le plan fera l'objet d'un suivi annuel qui sera présenté au comité social d'administration du ministère de la Justice.

Le plan ministériel de transformation écologique : un outil vivant de référence

Le plan ministériel de transformation écologique est un dispositif innovant et ambitieux. Il offre un cadre et une structure fédératrice pour les années à venir, incluant la pluralité des acteurs de notre administration (directeur, magistrat, personnel de greffe, conseiller d'insertion et de probation, surveillant pénitentiaire, éducateur, psychologue, informaticien, cadre, agent administratif, personnel technique...).

Les équipes de la délégation au développement durable, les coordinateurs de transformation écologique des différentes directions, les référents transformation écologique des interrégions du secrétariat général et des directions de réseau, les spécialistes thématiques (achats responsables, immobilier bas carbone, mobilité durable, numérique responsable, etc.) sont à votre disposition pour faire vivre ce plan.

Les initiatives et expérimentations locales seront fortement encouragées et valorisées.



Eric GOUNEL, délégué au développement durable au Secrétariat général

2.1.2. Organisation des instances de portage du dispositif

Une comitologie ad-hoc a été installée pour élaborer et suivre la réalisation du plan ministériel de transformation écologique.

Type de comité	Présidence	Membres
CODAC	Secrétaire générale	Secrétaire générale et directeurs d'administration centrale
COFIL	Secrétaire général adjoint	Chefs de service du SG, représentants des directeurs d'administration centrale et un représentant des délégués interrégionaux du SG
Comité opérationnel	Délégué au développement durable	Responsables des projets du plan de transformation écologique
Groupes de travail thématiques	Responsables des actions du plan de transformation écologique	Contributeurs des actions du plan de transformation écologique

Une comitologie interrégionale et interdirectionnelle spécifique est également installée pour la réalisation des deux projets pilotés par les délégués interrégionaux du secrétariat général (projets 3 et 8). Les directions, services et délégations interrégionales du secrétariat général sont invitées à adapter leur comitologie pour mettre en œuvre de ce plan.

2.2. Modalités d'accompagnement du changement, de mobilisation et d'association des agents à la transformation écologique

Les agents du ministère de la Justice et ses publics sont associés à la démarche de transformation écologique via divers supports.

- ***L'inscription de la transformation écologique dans les documents stratégiques des directions et services***

Des supports stratégiques associent les agents dans la transformation écologique ministérielle au sein des directions et des services. Le projet de service du secrétariat général dispose d'un axe à part entière dédié au développement durable. La note d'orientation pour la protection judiciaire de la jeunesse intègre pleinement ces enjeux, formalisés dans le plan stratégique national 2023-2027. Les documents d'orientations thématiques ministériels prennent en compte également les enjeux de transition écologique.

- ***La formation des agents à la transition écologique***

La formation de l'encadrement et des agents à la transition écologique constitue un enjeu majeur pour la compréhension des enjeux écologiques et la résolution des défis écologiques.

Dans ce cadre, le gouvernement a mis en place un cycle de formation à la transition écologique à destination de 25 000 cadres supérieurs de l'Etat, lequel sera progressivement étendu à l'ensemble des agents publics.

La formation à la transition écologique : une étape indispensable

« Sans doute comme nombre d'autres, je suis préoccupé des évolutions climatiques et, depuis longtemps déjà, attentif à titre personnel, par mes choix, à m'inscrire au quotidien dans une démarche de développement durable souhaitant, par mes attentions et efforts personnels, contribuer à un dessein protecteur de notre environnement.

C'est tout naturellement que j'ai souhaité pouvoir intégrer cette préoccupation dans ma sphère professionnelle et ai interrogé, en tant que chef de service, les leviers mobilisables pour soutenir l'action de l'Etat. Les ateliers portant successivement sur la sensibilisation aux enjeux de la transformation écologique et sur les leviers pour agir ont apporté des réponses à mes attentes.

En premier lieu, en confortant connaissance et conscience du contexte et de la nécessité à agir de même qu'en identifiant les mesures utiles, en second lieu, en me permettant, si je puis m'exprimer ainsi, d'industrialiser les actions menées, du moins d'essaimer plus largement tant dans les convictions que dans les actions.

Je veux témoigner ici de l'accueil très favorable réservé par mes équipes et collaborateurs à la démarche, y compris de celles et ceux perplexes avant l'atelier 1 portant sur la sensibilisation. Les équipes ont manifesté un réel intérêt et ont porté des propositions très intéressantes dont certaines ont reçu une déclinaison sur le ressort de la DISP Paris Ile-de-France.

C'est donc une démarche gagnant/gagnant qui s'est initiée avec des bénéfices à différents niveaux, un bénéfice premier par l'inscription institutionnelle dans la transformation écologique, des bénéfices seconds mais pas secondaires managériaux en embarquant les équipes et en ajoutant à leur engagement fort dans le service public pénitentiaire un sens supplémentaire à leur action. »



Stéphane SCOTTO, directeur interrégional de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Paris

- **Les appels à projets interministériel et ministériel**

Le ministère s'applique à répondre aux challenges interministériels, aux appels à projets interministériels, de la Délégation interministérielle à la transformation publique (DITP), du Commissariat général au développement durable (CGDD) ou encore de la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE).

Le tribunal judiciaire de Bordeaux, médaille d'or au concours CUBE saison 2022-2023



Le tribunal judiciaire de Bordeaux participe depuis 2022 au Concours Usages Bâtiment Efficace (CUBE), un challenge qui vise à encourager la sobriété en réduisant la consommation énergétique des bâtiments tertiaires.

En 2022, le tribunal judiciaire a reçu la médaille d'or dans la catégorie « bâtiment Etat », grâce à une réduction de 25 % de ses consommations d'énergie. Cette performance concourt à la réalisation des objectifs du décret tertiaire qui vise 40% d'économies d'énergie en 2030. Pour atteindre cet objectif, différentes actions ont été mises en place, impliquant notamment le mainteneur dans un diagnostic précis des installations, pour en affiner le pilotage sans nuire au confort des occupants.

En lien avec Bordeaux Métropole, un « village mobilité » a par ailleurs été organisé au sein du tribunal. Cet évènement a permis de mettre en avant les avantages du « forfait mobilité durable » et de favoriser la prise en compte d'une dimension éco-responsable dans les comportements au travail.

Un pilotage efficace du projet a permis de mobiliser les magistrats et fonctionnaires sur les usages et les comportements éco-responsables. Les équipes chargées de la maintenance bâtementaire ont également été associées pour l'optimisation des infrastructures techniques.



Thierry CAPRON, directeur de greffe adjoint du tribunal judiciaire de Bordeaux

A cet égard, lauréat à deux reprises en 2021 et 2022, le ministère encourage les expérimentations territoriales. L'appel à défis de 2022, en cours de réalisation, associe les trois directions de réseau via 7 sites pilotes du ressort de la cour d'appel de Versailles.

Les chefs de la cour d'appel de Versailles, volontaires pour expérimenter la mise en œuvre territoriale de l'appel à défis « Innovation écoresponsable ».

Cette initiative permet de rassembler les différentes directions du ministère de la Justice de manière opérationnelle et concrète, autour de quatre projets de transformation écologique. Il s'agit d'établir le bilan des émissions en gaz à effet de serre ainsi qu'un diagnostic écoresponsable des sites pilotes afin de leur permettre d'élaborer un plan de transformation écoresponsable. Elle vise également à mettre en mouvement une dynamique locale de réduction des émissions de gaz à effet de serre, en construisant un projet écologique bas carbone et en visant la neutralité carbone pour les événements médiatiques.

A cette fin, les sites sélectionnés se sont pleinement investis :

- La cour d'appel de Versailles
- Le tribunal judiciaire de Versailles
- Le tribunal de proximité de Boulogne-Billancourt, dans les Hauts-de-Seine
- Le centre pénitentiaire de Bois d'Arcy (78)
- Le centre pénitentiaire d'Osny-Pontoise (95)
- L'établissement de placement éducatif et d'insertion (EPEI) de Villiers-le-Bel (95)

La gouvernance retenue permet d'associer les partenaires aux différents niveaux (comité stratégique, comité de pilotage et comité de suivi). Le comité stratégique, qui s'est réuni à deux reprises à la Cour, associe l'ensemble des partenaires sous la coprésidence des chefs de cour et de la Secrétaire générale.

Les chefs de la cour d'appel de Versailles soulignent l'importance de la transformation écologique, au plus près des agents des juridictions et des administrations déconcentrées, en parallèle des actions de sensibilisation et de formation.



Visite du chantier de rénovation énergétique du tribunal judiciaire de Nanterre, autre projet de transformation écologique dans le ressort de la cour d'appel de Versailles

Le ministère mobilise également ses structures en lançant des appels à projets « Agir pour une justice écoresponsable »

- ***Une communication ministérielle volontariste appuyée par des campagnes de sensibilisation***

Un plan de communication dédié à la transformation écologique est établi, proposant et travaillant des actions de communication avec les différents acteurs de la transformation écologique ministérielle (Cf. projet 2).

3. Vision opérationnelle du plan ministériel 2025-2027

3.1. La structuration du plan ministériel en 9 projets

Le plan ministériel est structuré autour de neuf projets opérationnels pilotés par les services et les délégations interrégionales du secrétariat général avec l'appui des directions de réseau.

Les neuf projets sont présentés ci-après assortis du niveau des émissions de gaz à effet de serre du ministère. Deux projets sont transversaux, six thématiques et un projet spécifique concerne l'exemplarité de l'administration centrale. Les neuf projets font chacun l'objet d'une annexe de présentation.

Les projets se composent des actions de la circulaire n°6425/SG du 21 novembre 2023 relative aux engagements pour la transformation écologique de l'Etat. Des actions propres au ministère de la Justice ont été ajoutées : sensibilisation des personnes placées sous main de justice, rédaction d'un bilan écologique annuel, élaboration d'un plan du numérique responsable, élaboration d'un plan de communication dédié.

Les pilotes et contributeurs des projets sont identifiés, des cibles à court et moyen terme (2024, 2027) des actions sont précisées.

- **Projet 1 : Mieux connaître pour mieux agir et outiller** (Projet transversal, Cf. projet 1),
- **Projet 2 : Former, sensibiliser, communiquer et associer les agents à la transformation écologique** (Projet transversal, Cf. projet 2),
- **Projet 3 : Elaborer des plans de mobilité durable interrégionaux pour décarboner les déplacements** (Projet thématique, 21% des émissions de gaz à effet de serre du BEGES ministériel, Cf. projet 3),
- **Projet 4 : Mener à bien une stratégie achats responsables** (Projet thématique, 23% des émissions de gaz à effet de serre du BEGES ministériel, Cf. projet 4),
- **Projet 5 : Agir pour un numérique responsable** (Projet thématique, 6% des émissions de gaz à effet de serre du BEGES ministériel Cf. projet 5),
- **Projet 6 : Mieux se nourrir** (Projet thématique, 27% des émissions de gaz à effet de serre du BEGES ministériel, Cf. projet 6),
- **Projet 7 : Mieux gérer les bâtiments du ministère** (Projet thématique, 23% des émissions de gaz à effet de serre du BEGES ministériel, Cf. projet 7),

- **Projet 8 : Mettre en place une stratégie interrégionale visant à préserver nos ressources et la biodiversité** (Projet thématique, Cf. projet 8),
- **Projet 9 : Être exemplaire en administration centrale** (Projet spécifique, Cf. projet 9).

Fonds Vert Etat

Un fonds vert de l'Etat a été créé pour financer les plans de transformation écologique. Il a été doté en 2024 de 25 M€.

1,3M€ ont été attribués au ministère de la Justice pour financer des projets en lien avec les mobilités actives et le verdissement de la flotte, la formation à l'alimentation durable, la réduction du gaspillage alimentaire, une meilleure gestion des usages de l'eau, la gestion des déchets et la préservation de la biodiversité.

Il est prévu que deux comités de financement aient lieu par année.

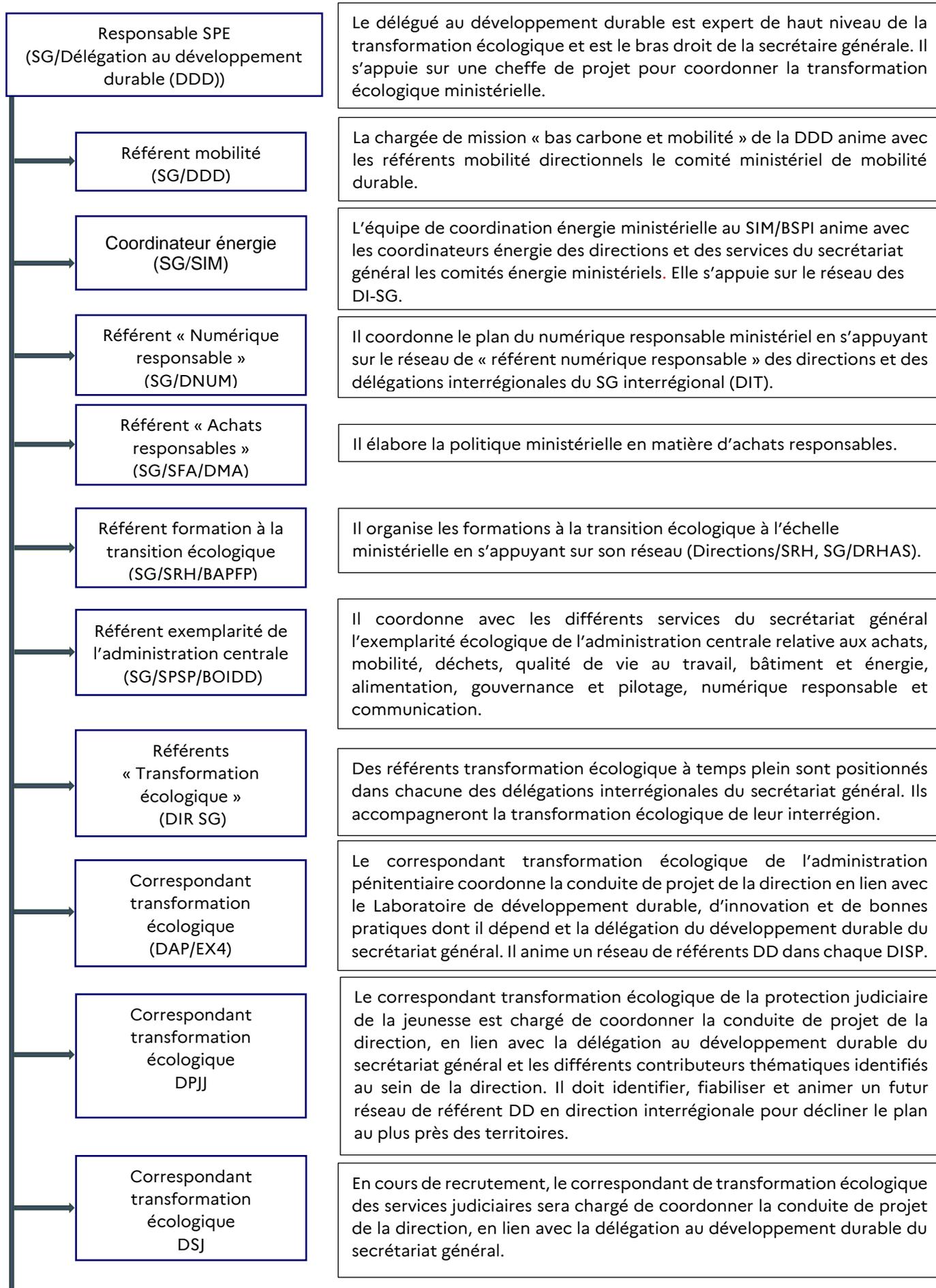
3.2. La composition de l'équipe projet et la conduite de projet

L'équipe projet est composée du délégué au développement durable, désigné « responsable services publics écoresponsables (SPE) », de la cheffe de projet de la délégation au développement durable (DDD) en charge de l'élaboration du plan ministériel de transformation écologique, des référents thématiques du secrétariat général, des référents « transformation écologique » des délégations interrégionales du secrétariat général et des référents des directions de réseau (Cf. schéma ci-dessous).

L'animation du réseau ministériel des référents « Transformation écologique » est réalisée par la DDD, celle des réseaux territoriaux assurée par les référents des délégations interrégionales du secrétariat général.

La cheffe de projet conduit le plan de transformation écologique ministériel et ses 9 projets opérationnels pilotés par les services du SG en administration centrale et en services déconcentrés en lien étroit avec les directions de réseaux. Elle suit l'avancement des projets, de leurs actions et des cibles associées, via un tableur par projet.

Les directions de réseau définissent le mode de conduite de projet s'agissant de la déclinaison de ce plan au sein de leur direction.



Projet 1 « Mieux connaître pour mieux agir et outiller »

Ce projet porte sur l'amélioration de la connaissance des enjeux ministériels de transformation écologique et de la remontée des données au niveau national afin d'agir en créant des outils et des ressources au plus proche des besoins et des réalités du terrain.

Production de bilans d'émissions de gaz à effet de serre et d'états des lieux écologiques

Le projet concerne en premier lieu l'internalisation de la démarche d'élaboration de bilans d'émissions de gaz à effet de serre (BEGES) avec une équipe interdirectionnelle formée, l'appropriation de l'outil Etat Bas Carbone en tant que bêta-testeur et les travaux d'amélioration conduits avec le Commissariat général au développement durable, ainsi que la rédaction d'un plan de transition bas carbone associé au plan ministériel de transformation écologique.

Le ministère a réalisé son BEGES en 2022 sur l'année 2019 (Cf. 1. Contexte d'élaboration du plan ministériel de transformation écologique).

Une autre initiative répond au besoin d'état des lieux pour mieux mesurer nos progrès : la rédaction de bilans écologiques réguliers selon des modalités qui évoluent avec les années afin d'affiner la donnée. Des bilans de la mise en œuvre de la circulaire « services publics écoresponsables » ont été réalisés en 2020, [2021](#) et [2023](#). La conduite du rapportage « services publics écoresponsables » annualisée sera améliorée en lien avec les directions de réseaux et les services du SG concernés, afin d'obtenir une donnée plus fine dans les délais impartis. Le raccordement aux plateformes interministérielles sera aussi amélioré (Ma Cantine, ODRIVE, OSFI, etc.).

Création d'outils écologiques

Des outils en cours de création font partie prenante de ce projet structurant : les référentiels d'écoresponsabilité, un outil bilan carbone des prestations relatives aux marchés passés par le ministère et la construction d'un fonds relatif à la compensation carbone des trajets aériens.

- Les référentiels d'écoresponsabilité permettent à la pluralité des structures ministérielles d'obtenir un diagnostic écoresponsable accompagné d'un plan d'action en répondant à des questions s'appuyant sur des bonnes pratiques et sur la réglementation en vigueur. Transformé en applicatif, sa complétion sera simplifiée et les données qui en découlent seront centralisées et traitées, selon des conditions précisées par les directions et la délégation au développement durable, dans une démarche d'amélioration continue. Le laboratoire de la direction de l'administration pénitentiaire, qui a conçu son propre référentiel (document unique du développement durable), animera avec la délégation au développement durable et les directions le déploiement de cet outil.
- L'outil bilan carbone des prestations relatives aux marchés passés par le ministère est co-construit entre la DDD et le SFAC, par demande volontaire du SFAC. Il permet d'évaluer l'impact carbone des prestations relatives à un marché passé par le ministère afin d'intégrer cet aspect dans le choix du prestataire. Il permettrait ensuite d'élaborer un plan de progrès avec ce dernier et de vérifier son avancement au fil des années concernées par le marché. Cet outil, encore au stade de cadrage, concerne des prestations intellectuelles, achats de biens, et travaux.
- La création d'un fonds relatif à la compensation carbone des trajets aériens a été décidée lors du COPIL du 09 février 2024. Ce fonds, créé par la DDD, serait abondé par les directions de réseau de

façon proportionnelle à leur utilisation du mode de transport aérien. Le fonds ministériel financerait des projets ministériels écologiques.

L'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse et la transformation écologique

Afin de répondre aux enjeux éco-responsables, un bilan carbone a été réalisé. Sur cette base l'Ecole s'est dotée d'un plan d'éco-responsabilité.



Pour réduire les consommations, les déchets et le gaspillage diverses mesures ont été prises :

- Développement d'une politique d'achats plus coordonnée et éco-responsable ;
- Mise en place de poubelles de tri ;
- Achat de doudounes permettant de réduire la consommation de chauffage en hiver ;
- Mise en place d'une unité de récupération et de recyclage des mégots ;
- Suppression du plastique dans le cadre du marché restauration ;
- Mise en place d'essuie-mains en tissus dans les sanitaires.

En vue de favoriser les mobilités douces/durables et multimodales une politique volontariste de limitation de l'usage des transports aériens des professionnels de l'Ecole et des stagiaires a été mise en œuvre. De plus, l'achat de vélos pour les déplacements professionnels des agents et la mise en place de parkings à vélo et d'ateliers de réparation ont été effectués.

Dans un esprit de préservation de la biodiversité, le jardin du site central a été réaménagé (prairie fleurie, mare, spirale aromatique, etc.) dans le cadre d'une politique de verdissement des espaces.

Afin de promouvoir la sobriété numérique, la mise en place de préconisations relatives à l'usage des mails a été réalisée et un prestataire a été sollicité pour le recyclage et le réemploi systématique du matériel informatique désuet.

L'objectif consiste également à impulser une culture écologique au sein de la formation. Cela passe par l'organisation de journées professionnelles autour du sujet de l'éco-responsabilité, l'intégration de l'enjeu écologique dans l'offre de formation continue et l'organisation d'une Fresque du Climat avec l'ensemble des stagiaires éducateurs et directeurs de service en formation statutaire.

Il s'agit enfin de partager et sensibiliser via la participation au concours CUBE et la construction d'une vidéo de sensibilisation sur l'impact carbone de l'envoi de mails.

Les appels à projets et la conduite d'expérimentations territoriales

La conduite d'expérimentations territoriales est un axe compris dans ce projet. En effet, conduire des projets au plus proche du terrain permet d'en identifier les leviers et points bloquants. Ces expérimentations sont essentielles avant de pouvoir déployer des outils ou méthodes à l'échelle nationale.

[L'appel à défis](#), expérimentation territoriale en cours dans le ressort de la cour d'appel de Versailles, a identifié 7 sites pilotes interdirectionnels pour la réalisation de leur plan de transformation écologique. Sur chaque site, un bilan d'émission de gaz à effet de serre sera réalisé, les référentiels d'écoresponsabilité seront testés et un plan de mobilité durable sera déployé en 2024-2025.

[L'appel à initiatives](#), dont le ministère a été lauréat en 2021, a permis l'appropriation des enjeux de transformation écologique dans le ressort de la CA de Limoges et la création de livrables diffusables à l'échelle nationale.

Charte interrégionale d'engagements en matière de développement durable signée par les 8 chefs de cours de l'interrégion Sud-Ouest

Une [charte interrégionale](#) visant à rappeler l'engagement des services judiciaires a été mise en place en 2023 par les cours d'appel de Bordeaux, Limoges, Poitiers et Pau.

L'objectif est d'aboutir à la mise en place d'actions concrètes et efficaces grâce, notamment, à la création de réseaux de référents locaux développement durable, à l'établissement de plans d'actions et à l'organisation d'actions de formation et d'information. La structuration d'un réseau d'acteurs engagés en faveur du développement durable est en effet une politique portée par les chefs de cour de Limoges depuis la signature de la charte associant les juridictions et barreaux du ressort de cette cour d'appel, en décembre 2021.

Il s'agit de faciliter la mise en place d'actions s'inscrivant dans le cadre des circulaires relatives aux services publics écoresponsables, à l'exemplarité et à l'engagement de l'Etat pour la transformation écologique, grâce au partage de bonnes pratiques, en assurant la répliquabilité de celles-ci.



[L'appel à projets interne « Agir pour une justice écoresponsable »](#) en 2022, a permis le financement de 16 projets lauréats. Il pourrait être reconduit en 2025.

Les principaux acteurs du projet :

- **Pilote : délégation au développement durable du secrétariat général**
- **Direction de l'administration pénitentiaire (référentiel d'écoresponsabilité)**
- **Appuis :**
 - **Directions de réseau**
 - **Commissariat général au développement durable**
- **Contributeurs : délégations interrégionales du secrétariat général**

Projet 2 « Former, sensibiliser, communiquer et associer les agents à la transition écologique »

Ce projet porte sur l'adhésion des agents aux changements de pratiques et de modes de travail enclenchés par notre administration avec pour objectif la prise en compte des enjeux environnementaux et la décarbonation dans la vie professionnelle et personnelle. La sensibilisation à la transition écologique des personnes sous-main de justice suivies par l'administration pénitentiaire et la protection judiciaire de la jeunesse constitue également une action spécifique au ministère de la Justice à développer.

- ***La formation de l'encadrement supérieur et des agents du ministère***

La formation de l'ensemble des agents du ministère est le fer de lance de ce projet piloté par le service des ressources humaines du secrétariat général.

Porté par un marché interministériel, le cycle de formation des cadres supérieurs de l'Etat est inédit et les cibles ambitieuses. Il a en effet vocation à former 25 000 cadres supérieurs d'ici fin 2024. Il est composé de plusieurs ateliers :

- Un atelier de sensibilisation aux 3 trois crises écologiques majeures (climat, ressources, biodiversité)
- Un atelier de sensibilisation « nos vies bas carbone »
- Des conférences tenues par des chercheurs du CNRS
- Une visite de lieux écologiques
- Un atelier de passage à l'action, animé par les référents « services publics écoresponsables » de l'administration concernée

Cette formation devrait dans un second temps être déployée à l'ensemble des agents ministériels. Pour ce faire, un certain nombre d'agents internes seront formés à l'animation de ces ateliers en suppléation des prestataires.

- ***La sensibilisation des agents***

L'organisation d'événements et des semaines thématiques (semaines européennes du développement durable, semaine du numérique, fête de la nature, mai à vélo, etc.) vise à sensibiliser les agents aux enjeux et problématiques du développement durable.

Des concours sont également organisés pour mobiliser les agents à l'échelle nationale en créant une émulation collective sur des sujets de transition écologique. Ainsi, en 2023 et 2024 se sont tenus des concours artistiques respectivement sur la biodiversité et l'économie circulaire. Un concours thématique s'est tenu, quant à lui, pour mobiliser les agents sur l'économie circulaire, notamment à travers l'utilisation de la plateforme de dons et d'échanges de l'Etat.

Sensibilisation et actions au cours des semaines européennes du développement durable (SEDD)

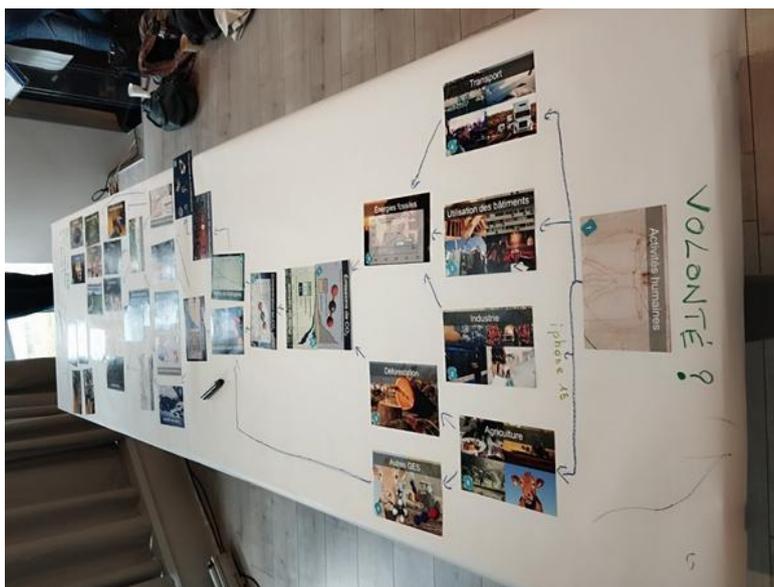
Depuis plusieurs années, les semaines européennes du développement durable (SEDD) de mi-septembre à début octobre sont l'occasion pour l'ensemble du ministère de se sensibiliser à l'ensemble des questions liées au développement durable. Conférences, ateliers, concours..., de nombreuses activités sont organisées pour promouvoir des pratiques écoresponsables.

En participant à ces événements, les agents non seulement élargissent leurs connaissances, mais prennent aussi part à des actions concrètes en faveur de l'environnement.

En 2024, les agents de l'administration centrale ont pu assister à des conférences de chercheurs du CNRS sur les grandes crises écologiques : climat, ressources, biodiversité.

Des ateliers pratiques leurs étaient proposés : sur le plan de transformation écologique de l'État et le plan ministériel en cours de finalisation, sur les solutions de mobilités douces, sur le service régional de location de vélo...

Une action de recueil de vêtements en faveur de personnes en situation de précarité pour les aider dans leurs démarches d'insertion professionnelle était aussi proposée, alliant la thématique de la réutilisation et celle de la solidarité.



Fresque du Climat à la DIR Grand Ouest

- **La communication ministérielle relative à la transformation écologique**

Un plan de communication global (cf. stratégie de communication et de valorisation des résultats) copiloté par la DDD et la DICOM, est établi. Il vise à rendre compte du processus de transformation écologique et de ses résultats, mais aussi à appuyer la transformation auprès des agents. Il articule la communication ministérielle aux grands moments de communication interministériels. En collant aux chantiers concrets du plan de transformation, il mobilise les outils de communication pour améliorer le niveau de conscience des défis et, dans le même mouvement, faire connaître les leviers disponibles pour agir au ministère. Une refonte de l'intranet offrira aux agents volontaires et aux agents impliqués dans la

transformation écologique ministérielle d'obtenir des ressources et outils régulièrement actualisés. Ce plan sera développé dans l'intranet actualisé « transformation écologique » et fera l'objet d'un kit de communication dédié.

Des événements et des semaines thématiques (semaines européennes du développement durable, semaine du numérique, fête de la nature, mai à vélo, etc.) sont organisés par la DDD et la DICOM, avec le rôle de coordinateur et d'essaimier des actions à l'échelle nationale. Un calendrier des saisons et événements sera créé et déployé.

L'application [ENERGIC](#), dite du challenge de transformation écologique de l'Etat s'ajoute à ces efforts de communication en sensibilisant les agents et en invitant au changement de pratiques. Des équipes départementales et directionnelles ont été créées. Des publications exclusives relatives à la transformation écologique ministérielle sont dévoilées les mercredis et vendredis dans le fil d'actualités.

- ***La sensibilisation des personnes placées sous main de justice (PPSMJ) suivies par la direction de l'administration pénitentiaire et la protection judiciaire de la jeunesse***

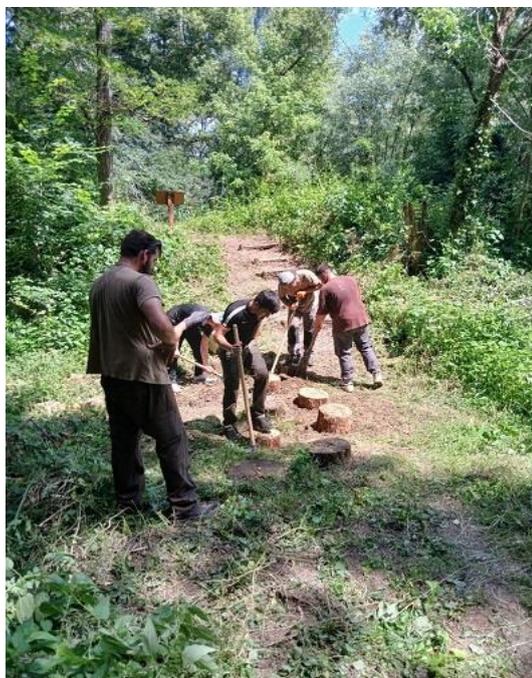
Les actions de sensibilisation des PPSMJ sont pilotées et organisées par la DAP et la DPJJ dans le cadre des politiques de socialisation et d'insertion mises en place dans ces deux directions.

L'action éducative et l'insertion par l'écologie à la protection judiciaire de la jeunesse

Tout au long de l'année, la protection judiciaire de la jeunesse organise des projets croisant action éducative et insertion.

Ainsi, les jeunes de l'Unité éducative des activités de jour Val de Loire ont participé en février 2024 à une opération de « plantations citoyennes » organisée par la Mairie de Tours dans 9 lieux de la ville. Les jeunes ont participé à cette action de plantation de « bébés arbres » pour créer une mini-forêt afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains. Cette mini forêt était la lauréate du budget participatif 2022 avec comme challenge de planter en quelques heures, 3600 arbres et arbustes. À terme, cet îlot de fraîcheur servira aux enfants et parents lors des temps d'école mais sera aussi un lieu convivial ouvert à tous à toute heure.

On peut également citer un projet inédit co-construit avec le service pénitentiaire d'insertion de probation 41 portant sur le thème de l'écocitoyenneté. Deux jeunes du Services territorial éducatif du milieu ouvert et d'insertion de Blois ont exécuté leur peine de travail d'intérêt général en participant à la préservation des espaces naturels en bord de Loire durant trois jours. Cette action visait à leur apporter une éducation à l'environnement et aux « bons gestes citoyens » sur un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette action a également été l'occasion de participer avec le Conservatoire d'Espaces Naturels du Loir-et-Cher et la Ligue de l'Enseignement 41 à une animation autour de l'écocitoyenneté, notamment à travers le jeu « Cité... Cap ! » dont l'idée est de « penser une ville écologique en prenant en compte le vivre ensemble ». Ils ont également contribué à l'entretien et la réfection de sentiers pédestres sur les villes de Blois et Onzain.



Les principaux acteurs du projet :

- **Pilote : délégation au développement durable du secrétariat général**
- **Appuis :**
 - **Délégation de l'information et de la communication**
 - **Service des ressources humaines du secrétariat général**
 - **Délégations interrégionales du secrétariat général**
- **Contributeurs : directions de réseau**

Projet 3 « Elaborer des plans de mobilité durable interrégionaux pour décarboner les déplacements »

Les déplacements sont responsables de 21% des émissions de gaz à effet de serre ministérielles. A l'échelle de l'Etat, cela représente 46% des émissions. Cela concerne les déplacements domicile-travail des agents, les déplacements professionnels en véhicule, les trajets aériens ou encore les déplacements des visiteurs. Les transports les plus émissifs en carbone sont en premier l'avion, puis la voiture thermique, la voiture électrique, le train et les transports collectifs, et le vélo.

Mieux se déplacer, c'est améliorer la mobilité de chacun en incitant au changement de comportements vers des usages plus vertueux pour l'environnement et notre santé.

Un plan ministériel de mobilité durable national sera construit à partir des plans interrégionaux de mobilités durables qui seront élaborés par les délégations interrégionales du secrétariat général.

Les plans interrégionaux de mobilité durable visent à définir la stratégie de décarbonation et de prise en compte des enjeux environnementaux de la fonction « mobilité » dans le ressort de l'interrégion. Les plans interrégionaux incluront les déplacements domicile-travail, les déplacements professionnels et les déplacements des visiteurs. Ils auront pour objectif de réduire et optimiser tout type de déplacement « polluant » en organisant le télétravail, en facilitant le recours à la visioconférence, en promouvant les déplacements collectifs et doux (vélo, marche à pied) et en organisant le covoiturage et l'accès aux bornes de recharge électrique de l'interrégion.

Les plans interrégionaux de mobilité durable seront élaborés dans un mode projet qui associera les cours d'appel, la direction interrégionale des services pénitentiaires et la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse. Une douzaine de sites pilotes (3-4 tribunaux judiciaires, 3-4 établissements et services pénitentiaires, 3-4 structures de la protection judiciaire de la jeunesse, le siège de la délégation interrégionale du secrétariat général) seront identifiés dans chaque interrégion en tenant compte du nombre d'agents de l'entité, de sa situation géographique (rurale, urbaine ou péri-urbaine) et des spécificités des missions. A l'issue des diagnostics basés sur les enquêtes et les études d'accessibilité, les plans de mobilité durable des sites pilotes seront élaborés, lesquels constitueront le matériau nécessaire à la définition des plans interrégionaux de mobilité durable.

Dans chaque plan interrégional de mobilité, les axes suivants seront travaillés :

- ***Eviter les déplacements lorsque cela est possible***
 - Développer la non-mobilité lorsque cela est possible est un axe fondateur de ce projet. Les cibles intergouvernementales expriment une part journalière d'agents en télétravail ou distanciel de 8% en 2024 et de 25% en 2027 afin de pouvoir maintenir la trajectoire de réduction des émissions de GES de l'Etat. Eviter les déplacements se caractérise par le travail à domicile ou en distanciel ou encore la participation à des événements ou formations en visioconférence. Pour les justiciables, cela se caractérise par un accès à l'information simplifié, par internet (site justice.fr), la possibilité de téléphoner plutôt que de se déplacer quand cela est possible.
- ***Décarboner les déplacements domicile-travail des agents en promouvant les alternatives à la voiture individuelle (covoiturage, transports actifs et collectifs)***
 - La réduction des émissions de GES relatives aux trajets domicile-travail des agents s'effectue en priorité par l'utilisation de mobilités actives telles que le vélo ou la marche.

L'utilisation des transports en commun est une alternative peu émissive aux mobilités actives. Enfin, le covoiturage domicile-travail permet de diviser les émissions de GES dues à un trajet en véhicule personnel avec une contrepartie financière. L'interrégion pourra développer un partenariat avec une plateforme de covoiturage de son ressort. Une communication régulière sur les aides financières à la mobilité durable est souhaitée.

- ***Développer la pratique du vélo dans le cadre de déplacements professionnels et domicile-travail***
 - Le développement de la pratique du vélo dans le cadre de déplacements professionnels et domicile-travail est une priorité du gouvernement. En 2024, 75% des sites de l'interrégion doivent s'équiper en stationnements vélos sécurisés pour atteindre la cible de 100% en 2027. Ces installations offrent l'accessibilité à vélo aux agents, comme aux visiteurs. Le Fond Vert Etat (FVE) permet le co-financement de ces installations, ainsi que des équipements associés, essentiels pour le cycliste : casiers, prises, vestiaires, etc. L'investissement dans des flottes de vélos à assistance électriques (VAE) professionnelles est recommandé et co-finançable dans le cadre du Fonds vert de l'Etat.

- ***Inciter à la décarbonation des trajets professionnels***
 - La décarbonation des trajets professionnels s'effectue, en privilégiant dans cet ordre, les flottes de vélos à assistance électrique, les transports en commun, le train, la voiture électrique en covoiturage, la voiture thermique en covoiturage, et l'avion que s'il n'existe aucune alternative ferroviaire de moins de 4h. Les dépenses liées aux déplacements professionnels, les consommations de carburant ainsi que les kilomètres réalisés avec les différents modes de transports feront l'objet d'un suivi au niveau de l'interrégion, en vue de les réduire.

- ***Elaborer une stratégie ministérielle d'installation et d'usage des bornes de recharges électriques***
 - Ce projet porté par le délégué interrégional Grand Est du secrétariat général avec en appui les directions et services concernés, la délégation au développement durable de l'administration centrale permettra l'élaboration d'une cartographie des bornes de recharge présentes sur le territoire national afin aussi de les mutualiser et d'inciter à l'utilisation des véhicules à faibles émissions ou très faibles émissions en priorité.

La délégation interrégionale du secrétariat général Grand-Ouest développe une solution de cartographie et de réservation des bornes de recharge électrique sur le ressort de l'interrégion

Forte d'une volonté de décarbonation des déplacements professionnels, la DIR SG Grand Ouest s'est dotée dès 2022 de deux véhicules électriques, implantés sur son siège. Les échanges réguliers en semestrielles avec chacun des acteurs Justice locaux ont mis en exergue la nécessité collective d'optimiser l'utilisation de ces véhicules en disposant d'un rayonnement agrandi.

Pour ce faire, la délégation a proposé à l'ensemble des têtes de réseau (4 cours d'appel, casier judiciaire national, directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse) d'identifier l'ensemble des bornes installées sur le ressort de l'interrégion, avec pour objectif de les mutualiser sans contrepartie financière.

Il résulte de ce travail la mise en place d'une cartographie des bornes électriques, laquelle permet d'utiliser collectivement 91 bornes et 110 points de charge sur le territoire grand ouest.

 **BETA**
Bornes de recharge
Délégation interrégionale du secrétariat général Grand-Ouest

Les données affichées sur cette page sont uniquement à titre informatif sur la base des déclarations reçues par la DIR-SG Grand-Ouest.



TJ Saumur

Informations

Ressort : Cour d'appel d'Angers
Adresse : Place Saint-Michel 49412 Saumur
Jours d'ouverture : Non défini
Horaires d'ouverture : Non défini

Nombre de bornes

22 kW : 2 bornes

Contact

Modalité de réservation : Mail : Celine-sylvia.berthelot@justice.fr
Contact : Celine(-Sylvia) BERTHELOT - Celine-sylvia.berthelot@justice.fr
Type de stationnement :
Réfèrent du ressort :
Virginie POT
virginie.pot@justice.fr
02.44.01.61.85
06.22.90.66.63

Liens

→ Celine-sylvia.berthelot@justice.fr
→ Celine-sylvia.berthelot@justice.fr

- **Déployer ODRIVE et son module de covoiturage professionnel**
 - Une plateforme gouvernementale, ODRIVE, permet l'amélioration de la gestion du parc automobile en utilisant le covoiturage, la mutualisation, la réservation en ligne, le suivi des paramètres techniques et économiques des véhicules. Les données contenues dans cet outil sont remontées au gouvernement pour le bilan « services publics écoresponsables ». La DAP, la DPJJ et le SG utilisent cet outil, qui n'est pas, à ce jour, déployé à la DSJ. Le pilotage de cet outil et sa bonne complétion sont essentiels pour améliorer le suivi du parc automobile de la justice. Des besoins en formations à l'utilisation de la plateforme pourront être remontés.

Les principaux acteurs et la gouvernance du projet :

- **Pilote : Délégations interrégionales du secrétariat général**
- **Appuis :**
 - **Cours d'appel, direction interrégionale des services pénitentiaires, direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse**
 - **Délégation au développement durable du secrétariat général**
 - **Mission mobilités de la Direction des achats de l'Etat**
- **Contributeurs : directions de réseau**
- **Gouvernance de ce projet**
 - En complément de la comitologie installée au niveau national pour le suivi du plan ministériel de transformation écologique, une gouvernance interrégionale associant les chefs de cour, le directeur interrégional des services pénitentiaires et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse sera mise en place à l'initiative du délégué interrégional du secrétariat général. C'est dans le cadre de cette instance que seront identifiés les sites pilotes (Cf. supra). La délégation au développement durable, disposant des capacités et outils d'expertise en matière de mobilité durable (enquête, analyse et rédaction de plans de mobilité) accompagnera les sites pilotes dans la réalisation de leur plan de mobilité.

Projet 4 « Mener à bien une stratégie achats responsables »

Les achats de biens et de services sont responsables de 23% des émissions de gaz à effet de serre ministérielles. A l'échelle de l'Etat, cela représente 18% des émissions. Les achats de biens et de services sont plus ou moins émissifs selon leur cycle de vie : production, transport, utilisation, fin de vie. La prise en compte des matériaux ou de l'énergie utilisés lors de la fabrication d'un produit peut avoir un impact sur les émissions de gaz à effet de serre et participer à leur réduction (utilisation de matériaux issus de matière recyclée et d'énergie renouvelable). Une utilisation sobre du produit permet d'allonger sa durée de vie. En fin de vie, le tri et le recyclage du produit amélioreront son impact carbone et environnemental. Dans le cas d'achats de services, les prestations intellectuelles sont émissives par l'utilisation de matériels informatiques, d'énergie dans les locaux, les déplacements des prestataires, etc.

Mieux consommer, c'est revoir nos comportements d'achats, en tenant compte des impacts environnementaux des produits et services que nous consommons sur l'ensemble de leur cycle de vie.

Les actions suivantes seront menées :

- **Mener à bien le processus de labellisation « Relations Fournisseurs et Achats Responsables »**
 - Le département ministériel des achats (DMA), rattaché au SFAC, porte la démarche de labellisation RFAR « Relations Fournisseurs et Achats Responsables ». Ce label est valorisant dans la mesure où il permet au ministère de disposer d'outils pour progresser dans la mise en œuvre d'achats plus responsables avec ses fournisseurs et assurer ainsi une meilleure maîtrise des risques en la matière. La labellisation du ministère a également pour objectif de sécuriser ses approvisionnements tout en reconnaissant et en approfondissant le professionnalisme de ses acheteurs, favorisant l'exécution de meilleures prestations en assurant à ses actuels et futurs fournisseurs une relation transparente, collaborative et équilibrée.
 - Dans ce cadre, un outil est en cours de co-construction avec la délégation au développement durable pour évaluer l'impact carbone des prestations des marchés passés (cf. mieux connaître pour mieux agir et outiller)
- **Déployer le SPASER**
 - Le déploiement du Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) se déroulera en 2025, selon le calendrier de publication de la DAE.

Le ministère de la justice labellise ses process d'achats responsables

La décision de candidater au Label RFAR résulte d'une démarche volontaire visant à faire reconnaître l'engagement du ministère en faveur d'une politique d'achats responsables ainsi que sa volonté d'impulser un processus d'amélioration continue de ses pratiques.

Premier et seul label décerné par les pouvoirs publics en la matière, il est remis par le Médiateur des entreprises et le Conseil National des Achats (CNA), pour une durée de trois ans, avec une vérification annuelle sur des critères majeurs ainsi que sur la démarche de progrès et ses avancements.



Le ministère de la Justice a fait son entrée dans le parcours national des achats responsables en signant la [Charte RFAR](#) le 1er juin 2023. L'objectif du ministère était d'obtenir le label « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » pour décembre 2024. Pour rappel, ce label recouvre les ambitions suivantes :

1. Un engagement dans une démarche d'achats responsables
2. Une qualité des relations fournisseurs et sous-traitants
3. Un respect des intérêts des fournisseurs et des sous-traitants
4. Une intégration de la responsabilité sociétale dans le processus achats
5. Un impact des achats sur la compétitivité économique de notre organisation

Un organisme évaluateur agréé PRIMUM NON NOCERE a été sollicité afin de réaliser un premier audit à blanc en juin 2024. L'audit d'évaluation initial et les revues annuelles seront réalisés par l'organisme ASEA. Les réponses au questionnaire d'autoévaluation sur les 15 critères du label ont été transmis à ASEA le 31 juillet 2024. Les visites d'audit sur site se sont déroulées les 5 et 6 novembre 2024. Le label a été décerné au ministère de la Justice le 10 décembre 2024.

- **Rédiger une note sur la politique ministérielle d'achats responsables**

La démarche d'achat responsable vise à intégrer les critères sociaux et environnementaux dans la politique globale d'achats du ministère. La directive ministérielle a pour objectif de poser les fondements de la politique d'achat responsable auprès de tous les acteurs de la chaîne achat. Ses orientations sont en cohérence avec le document-cadre de la DAE publié le 14 avril 2023.

La note sur la politique ministérielle d'achats responsables 2024/2026 a été diffusée le 10 octobre 2024. Elle se décline dans un environnement réglementaire en constante évolution avec de nombreuses nouvelles obligations visant à intégrer la durabilité dans les achats. Elle s'inscrit ainsi dans une démarche d'amélioration continue de nos pratiques autour de principes de fonctionnement partagés et d'une méthodologie structurée.

La démarche d'achat responsable du ministère s'articule ainsi autour de 7 grands axes :

- Intégration des considérations sociales et environnementales dans tous les projets d'achat ;
- Application d'une politique de consommation fidèle aux enjeux environnementaux et sociaux formalisée par les clauses de marché et les considérations à tous les stades de l'achat ;
- Structuration d'un réseau interne achats responsables autour du référent ministériel achats responsables ;
- Accompagnement et conseil aux acheteurs dans le développement de leur professionnalisation en matière d'achats responsables ;
- Contrôle et suivi périodique des objectifs (indicateurs de performance) ;
- Rédaction et publication d'un rapport en matière d'achats responsables ;
- Pilotage de la démarche d'achats responsables grâce à la labellisation RFAR.

Résultats attendus

- Intégrer systématiquement la réflexion achats responsables dans tout acte d'achat ;
- Approfondir le dialogue avec les fournisseurs et les impliquer dans l'achat responsable ;
- Développer une culture de l'achat responsable ;
- Evaluer nos pratiques d'achat responsable en continu ;
- Valoriser nos bonnes pratiques.

Les dispositions écologiques des marchés de gestion déléguée de l'administration pénitentiaire

Les marchés de gestion déléguée (MGD) sont des marchés publics multiservices multitechniques concourant au fonctionnement des établissements pénitentiaires (plus de 70% des places de détention) et assurent notamment les prestations suivantes : entretien-maintenance-renouvellement des installations et services à la personne (restauration, hôtellerie-buanderie, travail des personnes détenues, transport, etc.).

Pour la dernière génération de MGD, le bureau de la gestion déléguée a intégré des dispositions environnementales fortes :

- En matière de performance énergétique, les titulaires s'engagent sur des niveaux de consommation de fluides et d'énergie et sont pénalisés fortement en cas de dérive. De même, ils doivent mettre en place une GTB/GTC sur tous les établissements et réaliser d'importants travaux sur les installations (isolation des réseaux et des toitures, reprise des chaufferies, etc. Ces mesures permettront des gains de -20% de consommation sur la durée des MGD21 (2022-2029) par exemple ;
- En restauration, la DAP a repensé les modes de distribution des repas : passage au bac gastronome, déploiement du double choix pour promouvoir l'offre végétarienne, etc. Ces différentes mesures ont permis de réduire le gaspillage alimentaire de plus de 50% depuis 2015 ;
- En hôtellerie-buanderie, les marchés ont intégré des dispositions réglementaires par anticipation (installation de filtres à microparticules sur les machines par exemple) et les titulaires se sont engagés sur des mesures de réduction des déchets et des emballages ;
- En matière de nettoyage des locaux et entretien des espaces verts, tous les établissements sont progressivement dotés de dilueurs de produits lessiviels pour réduire leurs consommations et l'administration a interdit par anticipation certains produits phytosanitaires. De même, une partie du parc d'équipements liés aux espaces verts sont convertis à l'électrique ;
- S'agissant de la réduction des déchets, diverses mesures sont prises sur l'ensemble des sites : éco-pâturages, digesteurs/terrabox, compacteurs, etc ;
- Certains groupes électrogènes vont passer en bioéthanol ;
- Enfin, une partie de la flotte de véhicules est passée en véhicules électriques.

Ces mesures ont été possibles grâce à l'engagement de l'ensemble des parties prenantes : établissements, DISP, administration centrale et titulaires des marchés.

Les principaux acteurs du projet :

- **Pilote : Service des finances, des achats et de la conformité du secrétariat général**
- **Appuis :**
 - **Directions de réseau**
 - **Délégations interrégionales du secrétariat général**
 - **Direction des achats de l'Etat**
- **Contributeur : Délégation au développement durable du secrétariat général**

Projet 5 « Agir pour un numérique responsable »

La planification écologique porte une attention particulière au numérique, secteur qui tend à se développer et dont les impacts peuvent être néfastes pour notre environnement. La fabrication des matériels informatiques participe à l'épuisement des ressources en utilisant des terres rares et une grande quantité d'eau douce. Leur utilisation consomme de l'énergie ainsi que le stockage de nos données dans les centres de données. La fin de vie des matériels informatiques bénéficie d'une filière particulière au vu de ses composants, non sans risques pour l'environnement et la santé humaine.

Ainsi, le numérique responsable vise à acquérir des matériels informatiques issus du réemploi ou reconditionnés, à l'allongement de leur durée d'utilisation notamment par la réparation, et enfin la prise en compte de la fin de vie dans des filières de réemploi. L'amélioration de la performance énergétique des centres de données et le développement de projet pour réinjecter la chaleur produite dans le circuit est aussi un axe fondamental de ce projet. A l'aune de l'intelligence artificielle et du métavers, l'écoconception des applicatifs devient également une priorité.

Au ministère, le numérique est responsable de 6% des émissions de gaz à effet de serre. A l'échelle de l'Etat, cela représente 5% des émissions.

Les actions suivantes sont en cours de réalisation :

- Evaluation de l'apport de la visio dans la décarbonation des échanges : travaux préalables de recueil statistique et décarbonation des échanges via la visio ;
- Déploiement de la SoftPhonie qui permet de ne plus avoir de terminal de téléphone fixe.

Les actions suivantes seront réalisées :

- ***Elaborer un plan ministériel du numérique responsable***

Le plan du numérique responsable au ministère de la Justice développe les thématiques de gouvernance, sensibilisation et formation, achats durables, éco-conception, utilisation et fin de vie, pour construire la trajectoire de décarbonation du numérique.

- ***Acquérir du matériel informatique reconditionné, issu du réemploi ou de la réutilisation***

La cible de quantité de matériel informatique ou téléphonique issu du réemploi ou de la réutilisation est de 20% en 2024, puis 27% en 2030. Les défis à relever sont liés à la taille du ministère et au besoin d'homogénéité de son parc informatique (quantité de matériels identiques achetés, compatibilité avec l'existant), le raccourcissement de la durée de vie des matériels induits par le reconditionnement et les freins des utilisateurs notamment VIP ainsi que les besoins de sécurité. Enfin, le ministère est porteur d'un marché interministériel d'ordinateurs reconditionnés notifié en 2024.

La direction du numérique (DNUM) du secrétariat général à la manœuvre pour rédiger un accord-cadre interministériel relatif à l'acquisition de matériel informatique issu du réemploi

L'élaboration de ce marché s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article 58 de la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC), et du décret n° 2024-134 du 21 février 2024 relatif à l'obligation d'acquisition de biens réemployés ou réutilisés par l'Etat.

Dans le cadre d'un mandat accordé par la Direction des achats de l'Etat (DAE) au ministère de la Justice, le bureau des achats, le bureau de l'appui juridique et le bureau des Référentiels et des Moyens de la DNUM se sont investis, en lien avec la DAE et les ministères bénéficiaires, à la rédaction d'un accord-cadre visant à l'acquisition d'ordinateurs portables, d'ordinateurs ultraportables, de moniteurs et d'ordinateurs de l'environnement MAC OS issus du réemploi ou de la réutilisation.

Ce marché répond aux politiques prioritaires du gouvernement édictées en matière environnementale. Par son objet même, ce marché a une forte teneur environnementale. L'accent sera également mis sur une gestion raisonnée des emballages et un impact environnemental limité des transports. A cet effet, il a été inséré un suivi du « Bilan Carbone » permettant l'évaluation des émissions des gaz à effet de serre. Enfin, une attention particulière sera portée sur la prévention et la gestion des DEEE, et notamment de la gestion des batteries usagées, pourvoyeuses de nombreuses pollutions.



- ***Orienter le matériel informatique en fin de vie vers des filières de réemploi***

Après avoir allongé la durée de vie en fonction des justes besoins des agents, veiller à ce que le matériel puisse être valorisé dans des filières de réemploi après sécurisation des données, ce qui nécessite des investissements et a un coût non négligeable. La cible interministérielle de quantité de matériels informatiques fonctionnels de moins de dix ans orientés vers le réemploi pour 2025 est de 25%, puis 50% en 2027. Pour l'atteindre plusieurs pistes se développent :

- Réflexion sur le reconditionnement et revente des ordinateurs par les PPSMJ du CP d'Orléans, en lien avec l'ATIGIP ;
- Etude de faisabilité sur le déploiement d'un logiciel de nettoyage des postes sur le périmètre du ministère ;
- Acquisition et déploiement d'un logiciel de nettoyage des postes avant envoi en filière de réemploi (périmètre opération Orléans dans un premier temps), et établissement et validation des procédures de sécurité appropriées ;

- Etudier une instruction ministérielle sur les durées de vie des postes informatiques ; dans certains cas, l'instruction ministérielle peut éviter des surcoûts liés à un renouvellement trop fréquent de certains matériels.
- **Signer une convention de réemploi des DEEE avec l'éco-organisme ECOLOGIC**

La convention de réemploi avec l'éco-organisme ECOLOGIC sera portée par la DDD, en vérifiant que cette filière réemploi est assez développée et que les matériels ne soient pas uniquement détruits et recyclés.

- **Améliorer la performance énergétique des centres de données et la récupération de la chaleur fatale**
 - Ce dernier levier relève de la performance énergétique des centres de données, notamment le développement de projets de récupération de la chaleur fatale des centres de données et serveurs. En 2025, des travaux d'identification d'actions porteuses d'amélioration de la performance énergétique pourraient avoir lieu, associés à des demandes de financement.

La délégation interrégionale du secrétariat général Centre Est à la pointe du numérique responsable

Dans le contexte de transition écologique, la Délégation Interrégionale Centre-Est (DIR-SG CENTRE-EST) a piloté des projets innovants sur le numérique responsable.

La mise en place de cafés du numérique sur les thématiques variées, comme le cycle de vie d'un poste de travail, la boîte à mail et la navigation internet permettent à des agents d'être sensibilisés par la Cellule de Proximité du Numérique (CPN) du Département de l'Informatique et des Télécommunications (DIT) de Lyon sur des aspects concrets de leur quotidien, liés à leurs outils informatiques. Ces cafés du numérique sont des moments conviviaux et pédagogiques d'une durée de 45 minutes à 1 heure.



A travers une fresque du numérique, atelier ludique et collaboratif d'une demi-journée, les responsables informatiques des directions métiers du ressort Centre-Est ont obtenu une sensibilisation afin de mieux appréhender les enjeux du numérique de demain. Dans la dernière phase de cette fresque, les participants ont échangé entre eux afin de retenir les actions les plus pertinentes à mettre en œuvre.



Sur une période de six mois, une rationalisation de serveur a été réalisée par le DIT Lyon : les 21 serveurs des sites de la DAP-MO et les 51 serveurs des sites de la DPJJ, ont été transférés sur un unique serveur respectivement sur les sites de la DISP Lyon et de la DIRPJJ Centre-Est. Ce projet de rationalisation a permis de diminuer la consommation électrique du parc de serveurs, sur le domaine Centre-Est ainsi que l'empreinte carbone liée au renouvellement des serveurs initiaux, devenus inutiles, et des onduleurs.



Les principaux acteurs du projet :

- **Pilote : Direction du numérique du secrétariat général**
- **Appuis :**
 - **Directions de réseau**
 - **Délégations interrégionales du secrétariat général**
 - **Direction interministérielle du numérique**
- **Contributeur :**
 - **Délégation au développement durable du secrétariat général**

Projet 6 « Mieux se nourrir »

L'alimentation est émissive par les pratiques agricoles intensives, l'utilisation de pesticides, l'élevage, la transformation industrielle et les transports des produits. La viande est le produit alimentaire qui est le plus émissif, suivi par les produits transportés par avion. Le gaspillage alimentaire est aussi responsable de ces émissions. Une alimentation durable repose sur la réduction de la consommation de viande, la consommation de produits issus de l'agriculture biologique, durable et de qualité, dont les produits issus de la pêche et de l'élevage, le circuit court et la lutte contre le gaspillage alimentaire, dont la valorisation des biodéchets.

Mieux se nourrir, c'est changer nos habitudes alimentaires et accompagner les filières agricoles dans leur transformation agroécologique. Souveraineté alimentaire, adaptation des cultures, émissions liées aux engrais, préservation des ressources... L'agriculture et nos comportements alimentaires, sont à la croisée des enjeux de la planification écologique et demandent une réponse globale qui intègre toute la chaîne de valeur agro-alimentaire, de l'exploitant au consommateur.

Au ministère, l'alimentation est le poste d'émissions de gaz à effet de serre le plus important avec 27% des émissions, largement porté par l'administration pénitentiaire pour qui ce poste représente 42% des émissions. Mais le service des ressources humaines et les délégations interrégionales du secrétariat général ainsi que la protection judiciaire de la jeunesse sont également concernés par cette thématique au titre respectivement de la restauration collective des agents et de celle des personnes sous main de justice suivies par la protection judiciaire de la jeunesse.

Les mesures suivantes seront mises en œuvre :

- **Proposer une offre végétarienne au menu dans le cas de choix multiples**

La mise en œuvre d'une offre végétarienne quotidienne dans le cas de choix multiples est ciblée dès 2024, dans tous les restaurants collectifs rattachés au ministère.

- **S'approvisionner en produits biologiques, durables et de qualité**

Dès 2024 aussi, 50% des produits seront durables et de qualité, dont 20% de produits biologiques et 100% de viandes et produits de la pêche durable et de qualité.

- **Lutter contre le gaspillage alimentaire**

La réduction du gaspillage alimentaire est actée avec une cible de -10% de déchets alimentaires produits en 2024, puis -25% en 2027. Les équipements de lutte contre le gaspillage alimentaire permettent de simplifier le suivi de la quantité de déchets alimentaires produite et de sensibiliser en la matière.

- **L'inscription et la télédéclaration à l'appli « Ma cantine »**

Les restaurants Justice seront raccordés à la plateforme « Ma Cantine » avec télédéclaration annuelle. Le versement de financements par le Fonds vert de l'Etat pour la décarbonation du poste de restauration collective est soumis à cette condition.

- **Des formations et outils pour accompagner au changement**

Des formations sont prévues pour les cuisiniers, les acheteurs, et les gestionnaires de restaurants, à la loi EGALIM. Ces formations sont entièrement financées par le FVE.

Des logiciels de suivi des achats durables et de qualité sont aussi finançables dans le cadre du FVE, afin de simplifier le rapportage des indicateurs relatifs aux approvisionnements. La DAP bénéficie de trois de ces outils dans le cadre du FVE.

Recherche sur l'alimentation en détention face aux exigences écologiques

Dans le cadre de ses missions de recherche et de transformation écologique, la direction de l'administration pénitentiaire a lancé à partir de 2022, plusieurs actions de recherche dont l'une concerne l'alimentation en détention.

La recherche est réalisée par une équipe pluridisciplinaire de quatre chercheurs de L'EM Lyon Business School. Elle comprend trois volets qui abordent chacun l'une des dimensions de la triade « manger, préparer, approvisionner ».

Pour la dimension « manger », la recherche observera les pratiques alimentaires des personnes détenues.

Pour la dimension « préparer », la recherche étudiera la façon dont les repas des personnes détenues sont élaborés en cuisine.

Enfin, pour la dimension « approvisionner », l'étude analysera les pratiques et décisions des acteurs en charge des achats.

Des recommandations pratiques permettant de diminuer le gaspillage alimentaire, d'améliorer la qualité des approvisionnements, et de diversifier les sources de protéines sont attendues dans le rapport de recherche qui sera remis en 2025.



Couverture d'un cahier d'étude portant sur l'alimentation en détention

Les principaux acteurs du projet :

- **Animation : délégation au développement durable**
- **Pilotes :**
 - **Direction de l'administration pénitentiaire (restauration des agents et des personnes sous main de justice)**

- *Service des ressources humaines du secrétariat général (restauration des agents du ministère à l'exception de ceux de l'administration pénitentiaire)*
- *Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (restauration des personnes sous main de justice)*
- *Appuis :*
 - *Délégations interrégionales du secrétariat général*
 - *Direction générale de l'alimentation (MAA)*

Projet 7 « Mieux gérer les bâtiments du ministère »

Mieux gérer nos bâtiments, c'est réduire les impacts environnementaux pour une meilleure qualité de vie au travail et une meilleure prise en charge des justiciables et des personnes sous main de justice, pour des structures plus économes en énergie et plus adaptées au changement climatique.

L'immobilier et l'énergie sont des leviers fondamentaux de la planification écologique. La provenance de l'énergie consommée par nos bâtiments et sa réduction, la stratégie de rénovation plutôt que de construction neuve, le recyclage et réemploi des déchets issus des travaux ou encore la désimperméabilisation des sols pour créer des projets de séquestration carbone sont des éléments clés pour la transformation écologique du secteur.

La décarbonation du secteur et la prise en compte des enjeux environnementaux sont des axes importants de la stratégie ministérielle, les bâtiments de justice représentant une surface de plancher d'environ 6 millions de m².

Au ministère, le secteur du bâtiment représente 23% des émissions de gaz à effet de serre.

Les mesures suivantes seront réalisées :

- **Mesurer et réduire les consommations énergétiques des bâtiments**
 - Le suivi et la réduction des consommations énergétiques des bâtiments s'appuieront sur le raccordement des bâtiments à l'Outil de suivi des fluides interministériel (OSFI) et au Référentiel Technique (RT) et la mise en œuvre du plan de sobriété. Le développement des référents énergie dans les sites principaux appuiera l'atteinte des cibles interministérielles en 2024 de -10% des consommations énergétiques par rapport à 2022, puis de -25% en 2027. La cible de raccordement des bâtiments à l'OSFI en 2024 est de 70%, puis de 85% en 2027.
- **Réduire les consommations et émissions des bâtiments grâce à une stratégie de rénovation**
 - La stratégie de rénovation inclura une dimension de réduction des consommations et des émissions des bâtiments. Il s'agit de définir la stratégie environnementale (et notamment énergétique), de supprimer les chaudières au fioul et d'engager le remplacement des chaudières à gaz ainsi que de respecter la réglementation sur les fluides frigorigènes. La cible de réduction des chaudières au fioul est de -40% pour 2024, -80% en 2027 par rapport au recensement 2019, pour atteindre -100% en 2029.

Une opération remarquable : la rénovation énergétique du tribunal judiciaire de Nanterre

Le tribunal judiciaire de Nanterre, réalisé par l'architecte André Wogensky en 1974, faisait jusqu'ici l'objet de lourdes problématiques sur ses façades, notamment d'infiltrations et d'inconfort thermique. Dans le respect du projet architectural initial, l'opération de rénovation énergétique du tribunal, actuellement en phase chantier, et dont la livraison est attendue pour fin 2024, a pour objectif de répondre à des **enjeux de sécurité des éléments de façades tout en améliorant la performance énergétique du bâtiment et son confort thermique**. Cette opération est pilotée par le **département immobilier de la DIR-SG de Paris Île-de-France**.

Cette opération fait l'objet d'un financement exceptionnel issu du plan France Relance à hauteur de 29,3 M€. Le projet prend en compte la rénovation complète de l'enveloppe, la rénovation de certains éléments du système de CVC (remplacement et redimensionnement des moteurs et pompes à eau glacée de centrales de traitement d'air) et le remplacement du système d'éclairage par un système plus vertueux. L'ensemble des dispositions présentées permettent de viser un label BBC Rénovation. Ainsi, à l'issue des travaux, la consommation conventionnelle d'énergie primaire du bâtiment pour 5 postes de consommation (le chauffage, le refroidissement, la ventilation, la production d'eau chaude sanitaire et l'éclairage des locaux) sera **inférieure de 40% à la consommation conventionnelle de référence définie dans la Réglementation Thermique dite Globale**. Le projet doit permettre d'économiser 1 900 000 kWh par an.

L'intégralité des travaux est réalisée en site occupé. Les travaux seront réceptionnés le 2 décembre 2024.



Perspectives projet



Chantier en janvier 2023

- ***Définir une stratégie immobilière environnementale***
 - La stratégie environnementale (et notamment énergétique) du parc immobilier, est définie au sein du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière, en cours d'élaboration pour 2024-2028. Il comprendra les éléments cités dans la circulaire relative aux engagements pour la transformation écologique de l'Etat, notamment : intégrer en toiture du bâtiment soit un procédé de production d'énergies renouvelables, soit un système de végétalisation basé sur un mode cultural ne recourant à l'eau potable qu'en complément des eaux de récupération, garantissant un haut degré d'efficacité thermique et d'isolation et favorisant la préservation et la reconquête de la biodiversité ; les nouveaux parkings de plus de 500m² et des parkings existants associés à des bâtiments faisant l'objet d'extensions et de rénovations lourdes d'une emprise de plus de 1000m²

au sol et 100% des parkings existants de plus de 1500m² équipés d'ombrières intégrant une production d'énergie renouvelable.

La stratégie photovoltaïque de la cour d'appel de Nouméa

La cour d'appel de Nouméa fait l'objet de plusieurs campagnes de travaux pilotés par le service de l'administration régionale (SAR) dont l'objectif est la décarbonation de l'énergie utilisée par les différents sites. La technologie photovoltaïque est particulièrement adaptée au climat du ressort de cette cour d'appel. Sur le site judiciaire de Nouméa :

- 400 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés en 2021 sur la toiture du bâtiment du Tribunal de Première Instance, pour 140 k€ ;
- 400 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés en 2022 sur les toitures des bâtiments PCS et SAUJ, pour 105 k€.

L'ensemble des installations permet d'obtenir une puissance totale de 160 kWc (kilowatt crête) pour 800 m² de panneaux. L'économie réalisée à ce jour (kWh non « achetés ») s'élève pour les trois premières années de fonctionnement à 87 k€, soit environ 30% du montant d'investissement. De plus fin 2023, l'installation aura permis de réduire les émissions de CO₂ du palais de justice de 226 tonnes. Les deux installations permettent de couvrir théoriquement 80 % de la consommation d'électricité du site.

Dans la continuité des opérations d'installation de panneaux photovoltaïques à Nouméa et étant donnée leur productivité avérée, **le SAR de Nouméa envisage, d'ici fin 2024, d'installer de nouveau 130 m² de panneaux photovoltaïques** pour une puissance totale de 26,4 kWc sur les toitures du bâtiment de la section détachée du tribunal de première instance (TPI) de Koné. Au vu de la puissance électrique consommée sur le site à ce jour et de la production estimée de l'installation, le bâtiment pourrait être considéré à énergie positive. L'opération est estimée à 50 k€.

De la même manière que sur Koné, **une étude de faisabilité a confirmé la possibilité de mettre en place, sur les toitures du bâtiment du TPI de Mata-Utu, 100 m² de panneaux photovoltaïques** pour une puissance globale de l'installation de 19,6 kWc. Au vu de la puissance électrique consommée sur le site à ce jour et de la production estimée de l'installation, cette dernière permettra théoriquement de compenser 92% de la consommation annuelle du site. Cette opération est programmée pour la fin d'année 2024 et est estimée à 80 k€.



SAR et PCS/SAUJ après travaux – Vue depuis la route de l'Anse Vata

- Pour réaliser ce projet, une estimation des coûts financiers de la mise en œuvre de la circulaire, des formations à l'efficacité énergétique, aux enjeux, DEET, rénovations, matériaux biosourcés, ainsi que la mise en place d'indicateurs de suivi sont des actions en cours d'élaboration.

- **Réduire l’empreinte environnementale des bâtiments**

Il s’agit ici de réduire l’empreinte environnementale des bâtiments en optimisant les surfaces de bureaux, en limitant les nouvelles constructions et en renforçant la prise en compte de la biodiversité et des déchets lors des chantiers. La cible de réduction des surfaces de bureaux (en SUB) est de -3% en 2024, et de -7.5% en 2027 (hors établissements pénitentiaires, établissements de la protection judiciaire de la jeunesse et tribunaux). L’atteinte de cette cible nécessite une stratégie ministérielle visant à faire connaître les différents modes d’organisation du travail et les agencements de bureau associés, dans le cadre du dialogue social mené à tous les niveaux des structures et services ministériels. La réduction du ratio moyen de surface de bureau par résident sera inscrite dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2024-2028 (SPSI).

L'exemplarité carbone de l'opération de démolition-reconstruction de l'Unité Educative d'Hébergement de la Cale à Toulouse

L'Unité Educative d'Hébergement Collectif de Toulouse la Cale était localisée dans un ancien hôtel de 4 niveaux datant des années 1970, le long du canal du Midi, ouvrage inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. **Une opération de reconstruction de ce bâtiment, pilotée par le département immobilier de la DIR-SG de Toulouse et dont le coût global est de 4,7 M€, a été livrée en 2024. Cette opération est exemplaire sur le plan de réduction de l'empreinte carbone.**

Le programme pour le concours d'architecture a anticipé la Réglementation Environnementale RE2020 avec l'inscription du niveau le plus performant en consommation d'énergie et d'une **limitation de l'impact carbone du projet**. Cela s'est traduit concrètement par :

- Le recours aux énergies renouvelables avec de la géothermie (6 sondes de 150m permettent de disposer d'une eau tempérée améliorant la performance des pompes à chaleur) et des panneaux photovoltaïques (93 m² de panneaux sont implantés en toiture avec autoconsommation de l'électricité produite et revente du surplus pour une puissance totale de 21,2 kWc) ;
- La mise en œuvre de béton bas carbone pour la structure et de bois pour la charpente et les épines de façades ;
- La mise en place de protections solaires et de vitrages à facteur solaire pour limiter les apports solaires en été ;
- L'utilisation de briques de terre crue dans les murs des circulations pour réguler l'hygrométrie de l'air en limitant l'humidité en été ;
- L'utilisation d'isolant biosourcé avec un impact financier négligeable ;
- La mise en place d'un récupérateur d'eau de pluie de 5m³ pour l'arrosage des espaces verts.

Cette opération a également été l'occasion d'une expérimentation de **réemploi de matériaux**. L'objectif était la valorisation optimale des ressources du chantier et le réemploi des éléments des deux bâtiments existants pour être utilisés sur site ou sur d'autres chantiers. La liste des éléments valorisables a été mise en ligne sur un site internet dédié et une ressourcerie a été ouverte au public sur le site pendant 48h pour vente aux particuliers ou dons aux associations. Cette valorisation a permis un gain lié au réemploi de 25 T d'émissions de CO₂ évitées et 17 T de déchets évités.

Un pilotage budgétaire proactif par la DPJJ en lien avec la DIR-SG a permis de soutenir l'exigence exemplaire de ce programme de travaux.





Bilan environnemental

1^{er} chantier de déconstruction sélective 1285m²

Pour le ministère de la Justice
Pour le Groupe Social, sous l'ingénierie
Poul Cassin Désamiantage Démolition*

*Service externe externe



99%

Le taux de valorisation total sur tonnage des PEMD du bâtiment atteint, hors déchets dangereux.

✓ En cohérence avec l'objectif réglementaire national fixé à 70%.



DONT 1%

Le taux de réemploi sur tonnage des PEMD du bâtiment atteint.

✓ En application de l'obligation du respect de la hiérarchisation des modes de traitement des déchets.

-25T_{eqCO2} -16,7T



L'impact carbone évité grâce au réemploi des éléments récupérés*

*sans considérer certains éléments, notamment le mobilier, aux tonnelles carbone récupérées

La quantité de déchets du bâtiment évités et valorisés par réemploi,

dont 54% en interne et 46% en externe

Les principaux acteurs du projet :

- **Pilote : Service de l'immobilier ministériel**
- **Appuis :**
 - **Directions de réseau**
 - **Délégations interrégionales du secrétariat général**
 - **Agence publique pour l'immobilier de la justice**
 - **Direction de l'immobilier de l'Etat**
 - **Direction des achats de l'Etat**
- **Contributeur :**
 - **Délégation au développement durable du secrétariat général**

Projet 8 « Mettre en place une stratégie interrégionale visant à préserver les ressources et la biodiversité »

La transformation écologique répond à plusieurs crises climatiques, dont l'érosion de la biodiversité et l'épuisement des ressources. La raréfaction des ressources que nous consommons est due aux activités humaines telles que l'urbanisation, l'intensification des pratiques agricoles ou encore les pollutions de l'air et du sol. Elle se traduit par la destruction de l'habitat naturel des espèces végétales et animales, la diminution voire la disparition de certaines des espèces avec à la clé des modifications des écosystèmes qui peuvent avoir des conséquences graves pour notre santé.

Eviter de produire des déchets, en privilégiant le réemploi, la réutilisation, la réparation lorsque c'est possible permet de préserver les ressources. Le tri et le recyclage des déchets offrent une seconde vie à la matière, dans une logique d'économie circulaire.

La ressource en eau douce et potable est utilisée en abondance sur notre planète (centres de données, agriculture intensive) et se raréfie (sécheresse, diminution des nappes phréatiques, etc.). Sa préservation est essentielle en réduisant nos consommations et en récupérant les eaux de pluie et les eaux usées.

La préservation de la biodiversité offre aux espèces animales et végétales la possibilité de prospérer et ainsi de maintenir l'équilibre écosystémique permettant la régulation du climat. La création de refuges pour ces espèces, au sein des espaces verts, parcs et jardins, est un point fort de ce projet.

Mieux préserver nos écosystèmes, c'est reconnaître notre dépendance à la nature pour mieux agir contre l'effondrement de notre biodiversité. C'est aussi définir un nouvel équilibre entre l'exploitation de nos ressources et leur préservation et restauration, pour garantir leur pérennité.

La préservation des ressources et de la biodiversité sont des sujets récemment intégrés dans la circulaire relative aux engagements pour la transformation écologique de l'Etat.

Une stratégie interrégionale visant à préserver les ressources et la biodiversité sera mise en œuvre en s'appuyant sur les mesures suivantes :

- **Réduire la production de déchets et valoriser leur fin de vie**

La préservation des ressources est caractérisée par la prise en compte des déchets comme un objet qui se transforme et qui se réutilise, dans une logique d'économie circulaire. Ce cycle débute par l'évitement du déchet, sa réduction. Pour ce faire, plusieurs obligations réglementaires sont appliquées :

- La mise en œuvre de système de consignes et de réparation (consignes de contenants réutilisables ; réparation) ;
- Donner ou récupérer les objets en bon état sur [la plateforme de dons et d'échanges de l'Etat](#) ;
- Respecter l'obligation d'interdiction du plastique à usage unique.

Lorsque le déchet ne peut être évité, il sera trié à la source puis recyclé. Les flux concernés sont : le papier/carton, le plastique, le métal, le verre, les biodéchets. La réglementation évoque aussi les fractions minérales et le plâtre, plutôt concernés par les travaux ou rénovations immobilières. Pour

aller plus loin, des collectes de textiles, de fournitures de bureau ou autres consommables fortement utilisés dans notre administration, pourraient avoir lieu.

Exemple de traitement de biodéchets au CP de Varennes-le-Grand

Le Biodigesteur terrabox a été installé au centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand par ELIOR, partenaire d'IDEX, dans le cadre du marché de gestion déléguée MGD-21 le 27-02-2024.

Cette machine accélère le processus de décomposition des déchets alimentaires, en optimisant la température et l'hydrométrie par l'action de micro-organismes.



Cette installation s'inscrit dans la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC) qui a été adoptée en février 2020 et inscrite dans le marché MGD-21.

La machine était en rodage sur deux mois (pour activer les micro-organismes et réguler le fonctionnement). Elle dispose d'une charge acceptable de 100kg de biodéchets par jour, qui en 24h00, seront transformés en 10kg de biodigestats.



Le biodigestat produit, sorte d'engrais organique, sera utilisable au bout de 4 semaines après extinction de l'activité des micro-organismes. Il pourra ensuite être utilisé sur le site pour les espaces verts ou pour d'autres activités potagères.



Depuis juin 2024, environ 500kg par semaine ont été transformés, ce qui correspond à la production de 50 et 70kg de biodigestats hebdomadaires.

- **Préserver la ressource en eau**

La seconde ressource à préserver est l'eau. Cette action est conduite de façon conjointe avec le Service de l'immobilier ministériel en ce qui concerne les travaux d'installation de gros équipements tels que des cuves de récupération d'eau de pluie.

La préservation de la ressource en eau se caractérise par son économie et la réduction de ses consommations. La cible interministérielle est une réduction de -10% des consommations d'eau en 2024 par rapport à 2022, puis -15% en 2027 par rapport en 2022. Un suivi de ces consommations sera réalisé, si possible dans l'outil de suivi des fluides interministériel (OSFi) ou reportée annuellement directement dans le Référentiel Technique. La sensibilisation des agents à l'utilisation économe de l'eau sera conduite à l'échelle des interrégions.

- **Préserver la biodiversité**

La préservation de la biodiversité repose sur deux actions :

- L'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques et des engrais de synthèse pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades, que ces lieux soient ou non ouverts au public ;

- La labellisation des espaces verts, parcs et jardins, de plus de 1000m².

Les labels reconnus sont (liste non-exhaustive) : Ecojardin, action Plan EcoJardin, refuge LPO, Oasis nature, etc. La labellisation s'accompagne d'une mise en œuvre de plans de gestion écologique de ces espaces, notamment la plantation d'essences locales, non-envahissantes, adaptées au changement climatique et à la mise en œuvre de la fauche tardive.

Cette action sera menée de façon conjointe avec les directions de réseaux interrégionales disposant d'espaces verts et des associations locales de protection de la biodiversité. La cible interministérielle évoque 100% de sites concernés engagés dans une telle démarche d'ici 2027.

Le travail pénitentiaire et l'économie circulaire

L'économie circulaire fait partie des secteurs prioritaires pour le développement du travail pénitentiaire. En plus d'apporter une contribution à la transition écologique, la mobilisation de cette filière dans le cadre du travail pénitentiaire permet de préparer les personnes détenues à l'accès aux nombreuses opportunités professionnelles de ce secteur, qui représente déjà plus de 800 000 emplois pérennes et non délocalisables et dans lequel 300 000 emplois supplémentaires pourraient être créés à terme.

Sur les 400 activités de travail actuellement proposées par des concessionnaires au sein des établissements pénitentiaires, près de 30 s'inscrivent directement dans l'économie circulaire, sous des formes allant du reconditionnement d'appareils électroniques (3 ateliers) jusqu'au tri et à la valorisation textile (6 ateliers), à la réparation de cycles (6 ateliers), au recyclage du bois ou de meubles (6 ateliers), le recyclage d'objets ou de jouets (5 ateliers), ou encore à la fabrication d'objets à partir de plastique recyclé (2 ateliers). La moitié de ces activités a démarré en 2023 ou en 2024, signe du dynamisme de ce secteur dans le cadre du travail pénitentiaire.

Les partenaires économiques qui s'y investissent sont également porteurs d'un engagement sociétal fort, puisque 23 d'entre eux ont développé leur activité en détention sous la forme d'une structure d'insertion par l'activité économique ou d'une entreprise adaptée qui proposent, au-delà d'un travail, un accompagnement socioprofessionnel complet facilitant l'accès au travail pénitentiaire pour les personnes détenues les plus éloignées de l'emploi.

Dans le cadre des partenariats avec les Conseils régionaux pour le développement de la formation professionnelle en détention, et afin de permettre aux personnes détenues d'accéder à une certification du secteur, 9 formations ont également été mises en place en 2023 sur des métiers de l'économie circulaire et ont bénéficié à 111 personnes détenues. Elles concernent par exemple les métiers de mécanicien réparateur (véhicules, cycles, smartphones, etc.) ou encore d'agent de gestion et de valorisation des déchets. Cette dynamique se poursuit en 2024, avec 11 formations déjà identifiées dans le secteur.



Ouverte depuis juin 2022, [Icycles](#) est une structure d'insertion par l'activité économique implantée au sein de la maison centrale de Saint-Martin-de-Ré, qui propose la réparation de cycles et leur revente à prix accessibles ou à la location à des travailleurs saisonniers. Elle accompagne ainsi la réinsertion professionnelle de l'équipe de 10 personnes détenues qu'elle mobilise.

Les principaux acteurs et la gouvernance du projet :

- ***Pilote : Délégations interrégionales du secrétariat général***
- ***Appuis :***
 - ***Cours d'appel, direction interrégionale des services pénitentiaires, direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse***
 - ***Délégation au développement durable du secrétariat général***
 - ***Service de l'immobilier ministériel***
- ***Contributeurs : directions de réseau***
- ***Gouvernance de ce projet***
 - En complément de la comitologie installée au niveau national pour le suivi du plan ministériel de transformation écologique, une gouvernance interrégionale associant les chefs de cour, le directeur interrégional des services pénitentiaires et le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse sera mise en place à l'initiative du délégué interrégional du secrétariat général.

Projet 9 « Être exemplaire en administration centrale »

L'administration centrale (parisienne et en région) a un rôle d'exemplarité en tant que lieu d'effervescence et de création des politiques publiques et de par son niveau de représentation. Elle héberge Monsieur le garde des Sceaux, le secrétariat général et l'ensemble des directions d'administration centrale.

Contrairement aux autres projets du plan à portée « thématique », le projet n°9 se veut être une synthèse sur l'espace territorial de l'administration centrale, c'est-à-dire les sites parisiens hébergeant les directions d'administrations centrales et des délégations interrégionales. L'exemplarité écologique de ses sites offre un message positif aux structures situées en interrégions, qui sont invitées à mettre en place, amplifier et essaimer les bonnes pratiques en la matière.

L'identification d'un cinquième axe « transformation écologique » dans le projet de service du secrétariat général conforte d'autre part cet impératif d'exemplarité. L'administration centrale en est la carte de visite.

Enfin, de même que l'Etat a décliné pour ses propres services la planification écologique, le plan ministériel de transformation écologique dédie un projet entier à la transformation écologique de son administration centrale.

Ce projet décline les objets suivants : gouvernance et communication, mobilité durable, tri et valorisation des déchets, bâtiment et sobriété énergétique, biodiversité, alimentation bas carbone, numérique et achats écoresponsables.

La gouvernance doit tenir compte de la nature particulière de ce projet territorial, transversal et construit avec les différentes parties-prenantes, dans une dynamique participative. L'administration centrale est un lieu où se côtoient des organisations hiérarchiques diverses (direction, service, inspection) et des services du SG pilotes dans leur domaine d'activité de projets s'inscrivant dans les autres actions du plan. Dans cet environnement, le pilote de l'action réunit les conditions favorables à la co-construction du projet. Il tient un rôle d'animation auprès des contributeurs, et de coordination du suivi des actions, et des indicateurs, pour lesquels les contributeurs ont un rôle essentiel à jouer.

Les principales actions en cours concernant les occupants des sites de l'AC sont les suivantes :

- Elaboration d'un plan d'actions « Administration centrale exemplaire »,
- Elaboration d'un plan de mobilité durable : poursuite de l'objectif de réduction et verdissement du parc de véhicules et mise en place d'actions concrètes pour faciliter les mobilités actives,
- Améliorer la gestion des déchets.

L'exemplarité écologique de l'administration centrale en actions

Dans une démarche d'exemplarité de l'administration centrale, les projets s'appuient sur trois principes : la mise en œuvre de la réglementation, la réplique des bonnes pratiques du ministère, de l'Etat ou de la société civile, l'innovation dans les solutions proposées.

Les actions touchent aussi bien le bâtiment et les mobilités que la sobriété énergétique, le tri des déchets, la restauration ou la biodiversité. Les actions menées sont nombreuses comme peuvent l'illustrer quelques exemples de projets menés ces derniers mois :

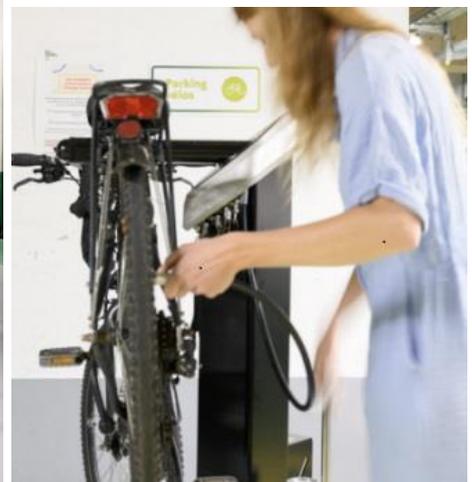
- ✚ La rénovation du bâtiment des petites écuries qui va engendrer un gain énergétique estimé après travaux à 64%.



- ✚ Pour encourager les mobilités douces, le parc de stationnement des vélos au -1 du M3 a été étendu et rénové. Il comprend 164 places de stationnement vélos - dont 128 avec arceaux – et un support de stationnement pour les trottinettes ; du matériel d'entretien est mis à disposition.

Les premiers vélos de service électriques sont désormais proposés aux directions et services (Vendôme). Le rechargement des batteries de vélos à l'énergie solaire est réalisé grâce aux panneaux photovoltaïques installés à ODG.

Plusieurs fois par an, des ateliers d'entretien et de réparation des vélos personnels des agents sont organisés au Millénaire et à Vendôme.



- ✚ Dans le domaine de la maîtrise des déchets : différents flux de traitement de déchets ont été mis en place et vont être renforcés (papier/carton, verre, emballages, biodéchets, etc.).

Le développement du tri et la mise en place de nouveaux flux seront accompagnés d'actions de sensibilisation et de communication afin de susciter l'adhésion des agents à la démarche et de réussir l'amélioration du tri.

Le restaurant administratif d'ODG valorise ses biodéchets ; une information sur les volumes et l'issue de cette valorisation (engrais, méthane) sera présentée. La piste de valorisation des biodéchets pourrait être étudiée pour l'office de Vendôme.

Une recyclerie est installée au M3 ; au M2, une initiative similaire sera mise en place.

- ✚ Pour favoriser l'éco-responsabilité des agents, des campagnes de sensibilisation (affichage, communication par voie numérique, stands) sont régulièrement organisées pour rappeler aux agents les bons usages ; des formations à la sobriété énergétique seront assurées.

Dans l'Intranet, une nouvelle rubrique « Vie des sites » a été créée afin d'informer les agents des actions **s'inscrivant dans la transformation écologique** des sites de l'AC parisienne et visant l'amélioration de l'environnement de travail.

- **En matière de restauration collective**, afin de promouvoir une alimentation respectueuse de l'environnement, les mesures suivantes sont prises :
 - Développer l'offre végétarienne et communiquer sur l'impact positif d'une alimentation plus sobre en émissions de GES ;
 - Réduire la consommation d'aliments carnés, au profit d'une alimentation plus végétale ;
 - Accroître la part de produits bios et de viande et produits de la pêche durables ;
 - Lutter contre le gaspillage alimentaire.
- **Dans le champ du numérique responsable**, les deux thématiques suivantes sont investies :
 - ✓ **Sobriété énergétique**

La rationalisation du nombre de serveurs et de leur hébergement, ainsi que la réduction du parc d'imprimantes, permettent de répondre à l'enjeu de sobriété énergétique des bâtiments de l'AC.

✓ **Le reconditionnement et le réemploi de matériel**

Deux pistes sont à l'étude pour favoriser le réemploi de matériel (ordinateurs, écrans, serveurs, imprimantes, téléphones fixes et mobiles, ...) qu'il ne souhaite plus utiliser :

- D'une part, ne plus simplement confier à Ecologic des matériels pour destruction et recyclage, mais également pour réemploi. Cela implique la signature d'une convention cadre entre le ministère et Ecologic.
- D'autre part, le ministère étudie la proposition de l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelles (ATIGIP) de procéder au reconditionnement des ordinateurs portables dans le cadre du travail pénitentiaire, afin de les remettre en circulation : revente à la société Recycléa (partenaire de l'ATIGIP pour la mise en place de l'atelier CPOS), plateforme de dons de l'Etat (DNID).

Les disques durs des équipements mis à disposition par le DITAC seront au préalable effacés avec le logiciel Blancco, labellisé ANSSI (commande passée à l'éditeur) et vierges de tous logiciels et données.

Les principaux acteurs du projet :

- **Pilotes :**
 - *Service du pilotage et du soutien de proximité du secrétariat général*
 - *Délégation au développement durable du secrétariat général (coordination avec les services concernés du secrétariat général)*
- **Contributeurs :**
 - *Service des ressources humaines du secrétariat général (restauration des agents de l'administration centrale)*
 - *Direction du numérique du secrétariat général*
 - *Délégations interrégionales du secrétariat général*
 - *Service des finances, des achats et de la conformité du secrétariat général*
 - *Délégation de l'information et de la communication*

Plan ministériel
de transformation

écologique

2025-2027

Vision stratégique et opérationnelle

Délégation au développement durable

